

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),*  
**sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR**  
**L'ASSEMBLÉE NATIONALE.**

TOME IX

**Aménagement du Territoire,  
Equipement, Logement, Tourisme.**

**TOURISME**

Par M. Lucien GAUTIER,  
Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Joseph Yvon, Paul Mistral, Michel Chauty, Raymond Brun, *vice-présidents* ; Joseph Voyant, Fernand Chatelain, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Maurice Blin, Georges Bonnet, Pierre Bouneau, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Jean Cluzel, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Georges Dardel, Léon David, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Charles Durand, Emile Durieux, François Duval, Fernand Esseul, Jean Filippi, Jean Francou, Marcel Gargar, Lucien Gautier, Victor Golvan, Edouard Grangier, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Alfred Isautier, Maxime Javelly, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Marcel Lucotte, Pierre Maille, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Louis Orvoen, Gaston Pams, Paul Pelleray, Albert Pen, Raoul Perpère, André Picard, Jules Pinsard, Jean-François Pintat, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Michel Sordel, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale** (4<sup>e</sup> législ.) : **2582** et annexes, **2585** (tomes I à III et annexe 12), **2590** (tome XII) et in-8° **685**.

**Sénat** : **65** et **66** (tomes I, II et III, annexe 12) (1972-1973).

---

**Lois de finances. — Tourisme - Hôtellerie - Nautisme - Sports d'hiver - Aménagement régional.**

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	3
<b>I. — La saison touristique :</b>	
A. — Résultats définitifs pour l'année 1971.....	8
B. — La saison 1972 et l'étalement des vacances.....	13
C. — Nos principaux concurrents européens.....	15
D. — La balance du tourisme.....	17
<b>II. — Moyens d'accueil et équipement touristique :</b>	
A. — L'hôtellerie .....	18
B. — Le tourisme social.....	22
C. — Le nautisme.....	25
D. — Les sports d'hiver.....	27
E. — Les aménagements régionaux.....	30
<b>III. — Tourisme et Plan :</b>	
A. — Les équipements collectifs.....	33
B. — Le tourisme social.....	34
C. — L'hôtellerie .....	36
<b>IV. — Examen en commission</b> .....	38

\*  
\* \*

## ANNEXES

I. — Répartition des touristes étrangers dans l'hôtellerie homologuée par département.....	43
II. — Arrivée des touristes étrangers dans l'hôtellerie de Paris.....	45
III. — Arrivée des touristes étrangers dans l'hôtellerie de la Côte d'Azur.....	47
IV. — Répartition des nuitées de touristes étrangers dans les circonscriptions d'action régionale.....	49
V. — Nuitées des touristes français et étrangers dans les départements (carte) .....	50
VI. — Capacité de l'hôtellerie homologuée par région de programme...	51
VII. — Prêts du F. D. E. S. dans l'hôtellerie.....	52
VIII. — Prime spéciale d'équipement hôtelier.....	53
IX. — La construction des grands hôtels (Paris, banlieue, province)...	54
X. — Le camping (terrains et nuitées).....	56
XI. — Le nautisme : opérations ayant fait l'objet de prêts du F. D. E. S.	57
XII. — La montagne : prêts intervenus en 1971 et premier semestre 1972.	59
XIII. — La fréquentation des stations classées de sports d'hiver.....	60
XIV. — Crédits d'équipement de l'aménagement régional.....	61

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les nécessités de la discussion budgétaire nous font un devoir de ne pas répéter à cette tribune ce que ne manquera pas de dire votre rapporteur de la Commission des Finances qui, lui, se livrera à *une analyse détaillée des crédits consacrés, en 1973, au Tourisme.*

Il importe cependant de rappeler ici que *le fascicule* du projet de loi de finances relatif au budget du Commissariat général au Tourisme *ne retrace qu'une partie des crédits de l'Etat consacrés à cette activité.* Les budgets de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement, de l'Agriculture, de l'Intérieur, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que le budget des Charges communes comportent des crédits « réservés » qui sont destinés à l'équipement touristique des régions couvertes par les trois missions (Aquitaine, Corse, Languedoc-Roussillon) et à celui de la montagne, du littoral et de l'espace rural.

Ajoutons que, pour le seul projet de budget du Commissariat général au Tourisme, l'ensemble des mesures nouvelles en dépenses ordinaires marque *une augmentation d'environ 2,8 millions de francs par rapport à 1972.* L'essentiel des mesures nouvelles correspondantes est destiné à *promouvoir notre action à l'étranger* ; le Commissariat mène, depuis quelque temps, des efforts systématiques pour que notre pays maintienne et renforce sa position dans le développement considérable des échanges touristiques mondiaux ; la situation de notre balance des changes dans ce secteur est devenue positive et elle doit pouvoir être encore améliorée.

Mais le rôle de votre Commission des Affaires économiques et du Plan est précisément de **mettre en évidence les aspects économiques et sociaux du tourisme**. A cet égard, l'année 1972 a été particulièrement « faste » en nous dotant d'une *documentation abondante*, ce qui manifeste — si besoin était — l'importance du phénomène touristique :

— un *Avis remarquable* présenté, les 9 et 10 mai 1972, au Conseil économique et social par M. François Castex, sur l'équipement touristique de la France (1). Tous les domaines sont abordés dans ce « dossier » dont la préparation fut confiée à la Section de l'aménagement du territoire et de l'équipement ; leur analyse s'appuie d'ailleurs sur les chiffres les plus récents ;

— un *rapport*, également très documenté, du Centre d'études des revenus et des coûts (C. E. R. C.), faisant suite — en septembre 1972 — au premier rapport établi en 1970 par le C. E. R. C. (2) ;

— les documents habituels du Commissariat général (3) et de l'O. C. D. E. (4) ;

— une *question orale avec débat*, enfin, de notre collègue Francis Palmero, venue en discussion au Sénat, le 7 novembre 1972 (5).

Votre rapporteur pour avis aura la modestie d'avouer qu'il n'a pu que parcourir ces différents textes qui auraient mérité de sa part une plus longue étude. **Quelles idées majeures a-t-il retirées de leur lecture**, même rapide :

— que, de plus en plus, *le tourisme devient un phénomène mondial* et qu'il n'est plus possible, à la veille de 1973, de considérer le tourisme français comme une unité spécifique, indépendante des courants mondiaux. *Pour la seule année 1970, le tourisme international a mobilisé 170 millions de personnes et procuré un total de recettes de l'ordre de 15 milliards de dollars ;*

---

(1) Il n'est pas possible de donner ici même une idée de ce document de 805 pages, paru au *Journal officiel* le 28 septembre 1972.

(2) Documents du C. E. R. C., n° 7, troisième trimestre 1970, 1 vol., puis le « rapport sur l'hôtellerie française » reprenant l'ensemble des considérations dans un premier volume, doté de trois volumes d'annexes.

(3) Bulletin statistique, avril-juin 1972 : *Le Tourisme en 1971*.

(4) *Tourisme international et politique du tourisme dans les pays de l'O. C. D. E.*, 1972.

(5) *Journal officiel*, Débats Sénat, séance du 7 novembre 1972, p. 1951 et suivantes.

— que *l'Europe est considérée comme un « ensemble »* pour les visiteurs d'outre-Atlantique qui, lorsqu'ils arrivent à Londres, Amsterdam, Paris ou Rome, veulent pouvoir combiner, au cours de leurs vacances, un circuit alliant plusieurs pays. Les étrangers ont rapporté à 24 membres des Etats de l'O. C. D. E. plus de 920 milliards de francs en 1971, soit 17 % de plus qu'en 1970, ce qui représente près de 20 % du montant total des exportations invisibles de ces pays ;

— que *le tourisme est revenu pour notre pays, au fil des ans, une activité primordiale*, puisque, non seulement la France — malgré certains retards, dont nous reparlerons, et bien des insuffisances — occupe encore *la première place sur le marché touristique européen pour les recettes*, mais que — si l'on retient un chiffre de consommation touristique des ménages français pour 1970 de 74 milliards de francs, ce chiffre représente à lui seul **16 % de l'ensemble de leur consommation.**

On peut s'interroger dès lors, et le Conseil économique et social l'a fait avant nous, sur **les raisons de l'absence d'un véritable Ministère du Tourisme, rattaché directement au Premier Ministre** (1). A cela, le Ministre actuel — dont nul ne met en doute la compétence et la bonne volonté, mais le tourisme n'est-il pas « un quatrième wagon » accroché au train de son Ministère ? — a répondu ici-même en disant que « le Secrétariat d'Etat n'(avait) pas été purement et simplement supprimé » mais, qu'au contraire, ses responsabilités de Ministre de l'Aménagement et de l'Equipement (nous passons sous silence le Logement) le mettaient mieux à même de défendre les intérêts véritables du tourisme et, qu'au total, « le tourisme relève essentiellement de l'initiative privée », ce qui expliquerait alors que nous n'ayons jamais vraiment eu de politique du tourisme.

Il n'en reste pas moins que, dans son Avis, le Conseil économique et social a « préconisé la création d'un Ministère du Tourisme qui, sous l'autorité du Premier Ministre, disposerait de structures centrales enfin stables... » et qui serait « assisté d'un Conseil supérieur du tourisme rénové... ».

---

(1) Comme le fut le Commissariat général entre les années 1963 et 1967, dont nous examinons alors les crédits lors du vote des « Services du Premier Ministre ».

Ces remarques préliminaires étant faites, limitant volontairement notre exposé oral à un certain nombre de problèmes et vous indiquant brièvement ceux déjà amplement traités à l'Assemblée Nationale (1), apporterons-nous essentiellement ici **les précisions chiffrées** et les éléments de discussion dont notre argumentation pourrait avoir besoin au cours de ce débat.

---

(1) Vue d'ensemble des sujets traités par les deux rapporteurs de l'Assemblée Nationale :

Budget du tourisme : M. Sallé (pp. 39 et 40) ; M. Valleix (pp. 7 à 12).

Un Ministère du Tourisme ? M. Sallé (p. 3) ; M. Valleix (pp. 5 et 6) ;

Le Commissariat général : M. Valleix (p. 13) ;

Les Comités régionaux : M. Valleix (pp. 13 et 14) ;

Les Commissions et missions interministérielles : M. Valleix (pp. 15 et suivantes).

Vacances des Français : M. Sallé (pp. 4 à 12) ; M. Valleix (pp. 24 et suivantes) ;

Nouvelles formes de tourisme (équitation, navigation de plaisance...) : M. Sallé (pp. 9 à 12) ;

Étalement des vacances : M. Valleix (pp. 26 à 28).

Vacances des étrangers en France :

La balance touristique : M. Sallé (p. 13) ;

La prospection du potentiel touristique : M. Sallé (p. 16) ; M. Valleix (pp. 42 à 44) ;

Les résultats : M. Valleix (pp. 44 à 46).

Hôtellerie : M. Sallé (pp. 17 à 21) ; M. Valleix (pp. 29 à 33 et 36 à 38).

Tourisme social : M. Sallé (p. 22) ; M. Valleix (pp. 39 à 42).

Nautisme : M. Valleix (pp. 33 à 36).

Sports d'hiver : M. Valleix (p. 23).

Grands aménagements touristiques : M. Sallé (pp. 27 à 38) ; M. Valleix (pp. 15 à 21).

VI<sup>e</sup> Plan et tourisme : M. Valleix (pp. 46 à 48).

## I. — LA SAISON TOURISTIQUE

Peut-être est-il bon de rappeler, tout d'abord, que *la prospection du potentiel touristique étranger est réalisée presque exclusivement par des organismes publics* : les services du Commissariat général au Tourisme, d'Air France et de la S. N. C. F.

Les interventions du secteur privé sur les marchés extérieurs s'effectuent généralement par l'intermédiaire des représentants du Commissariat général au Tourisme à l'étranger : ce sont ces représentants qui mettent en contact les professionnels du tourisme français avec leurs interlocuteurs de l'extérieur.

Le Commissariat a décidé, en automne 1968, de concentrer l'essentiel de son effort de prospection et de publicité sur *un nombre restreint d'objectifs* : les Etats-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, les pays scandinaves (Suède, Norvège, Danemark), la Belgique, l'Italie et l'Espagne, pays qui avaient assuré à la France 64 % de sa clientèle étrangère en 1967 et où le nombre d'habitants allant passer leurs vacances à l'étranger est en augmentation constante.

Les résultats obtenus par l'action menée dans ces pays semblent satisfaisants puisque, par rapport à 1967, le nombre d'arrivées de touristes étrangers a augmenté *en 1971* de 66 % pour le Canada, de 35 % pour les Etats-Unis, de 32 % pour l'Allemagne fédérale, de 23 % pour la Grande-Bretagne, de 22 % pour l'Italie, de 11,5 % pour l'Espagne et de 6 % pour la Belgique.

L'ensemble des pays choisis comme objectifs prioritaires de l'action de prospection et de propagande du Commissariat général au Tourisme ont fourni, **l'année dernière, 70 % de la clientèle étrangère de la France, contre 64 % en 1967.**

Malgré l'importance de ce groupe de pays, il a paru, *dès 1970*, indispensable d'accorder une attention croissante à la prospection du potentiel touristique des pays comme le Japon (1), l'Afrique du Sud et l'Australie mais aussi du continent Sud-américain qui, par l'augmentation du pouvoir d'achat de la majorité de la population ou d'une fraction de celle-ci, constituent déjà des réservoirs tou-

---

(1) On a pu calculer que 27.000 Japonais étaient venus, à Paris, en 1967 ; en 1968, 28.500 ; en 1970, 38.500, et, en 1971, 51.000. Les « recettes » touristiques correspondantes ont été de 1,6 million de dollars en 1968 et de 1,8 million de dollars en 1971.

ristiques d'un grand intérêt. Le Commissariat général au Tourisme a procédé, par conséquent, à l'ouverture d'une représentation à Tokyo et a resserré ses liens avec les bureaux des compagnies aériennes nationales en Australie, en Afrique du Sud et en Amérique latine.

**A. — Résultats définitifs de l'année 1971.**

L'augmentation du *nombre de touristes étrangers* a été sensible, puisqu'ils sont passés de 13.700.000 en 1970 à 14.700.000 pour 1971, avec une durée moyenne de séjour de 8,7 jours. Mais, par la présentation des trois tableaux suivants, nous voulons faire connaître :

- l'étalement de leurs arrivées au cours des mois ;
- les origines par nationalités ;
- la répartition des nuitées.

*1° Etalement des arrivées de touristes étrangers en France.*

MOIS	NOMBRE de touristes.		REPARTITION	
	1970	1971	1970	1971
	(En milliers.)		(En pourcentage.)	
Janvier .....	550	590	4	4
Février .....	540	585	4	4
Mars .....	960	735	7	5
Avril .....	960	1.325	7	9
Mai .....	1.500	1.615	11	11
Juin .....	1.380	1.620	10	11
Juillet .....	1.900	2.060	14	14
Août .....	1.920	1.910	14	13
Septembre .....	1.640	1.765	12	12
Octobre .....	1.100	1.320	8	9
Novembre .....	600	585	4	4
Décembre .....	650	590	5	4
<b>Total .....</b>	<b>13.700</b>	<b>14.700</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



2° Arrivées de touristes étrangers par nationalité.

NATIONALITES	1970	1971
	(En milliers.)	
Allemagne .....	1.900	2.180
Autriche .....	150	170
Belgique et Luxembourg.....	1.600	1.680
Espagne et Portugal.....	850	870
Italie .....	1.650	1.800
Pays-Bas .....	1.100	1.190
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions.....	1.750	1.900
Suisse .....	750	810
Scandinavie .....	300	310
Etats-Unis .....	1.350	1.430
Canada .....	180	200
Amérique latine.....	270	280
Autres pays.....	1.850	1.880
Total .....	13.700	14.700

3° Répartition des nuitées de touristes étrangers par nationalité.

NATIONALITES	1970	1971
	(En milliers.)	
Allemagne .....	15.000	17.200
Autriche .....	1.000	1.150
Belgique et Luxembourg.....	14.400	15.200
Espagne et Portugal.....	7.000	7.200
Italie .....	13.000	14.200
Pays-Bas .....	7.700	8.400
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions.....	13.000	14.200
Suisse .....	7.300	7.900
Scandinavie .....	2.100	2.150
Etats-Unis .....	8.500	9.000
Canada .....	1.000	1.100
Amérique latine.....	5.000	5.300
Autres pays.....	30.000	30.700
Total .....	125.000	133.700

Pour ne pas surcharger inutilement cet avis, nous donnerons, en *annexes*, la répartition de ces touristes étrangers :

- dans l'hôtellerie homologuée de chaque département (1) ;
- dans l'hôtellerie de la ville de Paris (par nationalité et par mois) (2) ;
- dans l'hôtellerie de la Côte d'Azur (3) ;
- dans les circonscriptions d'action régionale (4),

dressant enfin une carte (5) des nuitées (mais, cette fois, des touristes français et étrangers qu'il n'a pas été possible de séparer) dans les hôtels classés de chaque département, toujours pour l'année 1971.

*Ces touristes ont-ils eu la sensation d'avoir été bien accueillis ?*  
Nous ne disposons pas à cet égard de statistiques récentes, mais le dernier sondage effectué par le Ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Commissariat, donne les résultats suivants sur un échantillonnage de 3.000 personnes, interrogées à leur départ de France :

« Avez-vous trouvé un bon accueil pendant votre séjour en France :

- « Auprès de la population ;
- « Auprès des services administratifs ;
- « Auprès des commerçants ? »

	Ont répondu OUI	Ont répondu NON (ou ne se sont pas prononcé)
Auprès de la population.....	92 %	8 %
Auprès des services administratifs .....	88 %	12 %
Auprès des commerçants.....	82 %	18 %

---

(1) Cf. Annexe I, page 43.

(2) Cf. Annexe II, page 45.

(3) Cf. Annexe III, page 47.

(4) Cf. Annexe IV, page 49.

(5) Cf. Annexe V, page 50.

Réparties par nationalités, les réponses positives ont été les suivantes :

Allemands .....	94 %	Suisses .....	91 %
Anglais .....	88 %	Italiens .....	87 %
Belges .....	92 %	Scandinaves .....	93 %
U. S. A. ....	92 %	Espagnols .....	96 %
Hollandais .....	89 %	Nationalités diverses	93 %

Une autre question posée aux touristes au cours du même sondage confirme ce résultat positif. Elle a été formulée de la manière suivante : « *Quel est celui des motifs suivants qui vous a surtout mécontenté ?* »

Le résultat global obtenu a été :

— coût de la vie .....	45 %
— infrastructure routière .....	17 %
— pratique du pourboire .....	5 %
— équipement hôtelier .....	3 %
— manque de courtoisie des gens .....	1 %
— divers (non mentionnés dans le questionnaire) ....	3 %
— ne se prononcent pas .....	26 %

#### 4° *Les vacances des Français.*

1. 7.970.000 Français ont effectué, en 1971, des voyages touristiques à l'étranger. Leur répartition, par pays, est la suivante (en milliers) :

Allemagne .....	606	Grande-Bretagne ..	744
Autriche .....	265	Italie .....	1.506
Belgique et Luxem- bourg .....	547	Pays-Bas .....	180
Canada .....	37	Scandinavie .....	115
Espagne et Portu- gal .....	1.832	Suisse .....	908
Etats-Unis .....	130	Autres pays .....	2.160
		Total .....	7.970

2. 24.462.000 Français sont partis en vacances d'été en 1971, dont 19.922.000 en France et 4.540.000 à l'étranger (en été, ce qui explique la différence avec le chiffre précédemment cité de 7.970.000).

Ils ont passé 626 millions de jours de vacances, dont 522.700.000 en France et 103.300.000 à l'étranger.

La répartition de ces vacanciers, par *mode d'hébergement* en France et à l'étranger, a été la suivante :

*Parents et amis :*

— en France.....	37 %
— à l'étranger.....	14,5 %

*Tentes-caravanes :*

— en France.....	18,5 %
— à l'étranger.....	16,5 %

*Maison louée :*

— en France.....	16 %
— à l'étranger.....	7 %

*Hôtel :*

— en France.....	10,5 %
— à l'étranger.....	50 %

*Résidence secondaire :*

— en France.....	9,5 %
— à l'étranger.....	5 %

*Autres :*

— en France.....	8,5 %
— à l'étranger.....	7 %

Il n'en reste pas moins vrai que *le droit pour tous aux vacances et aux loisirs*, s'il s'accroît d'année en année, notamment par l'octroi généralisé de cinq semaines de congés payés (et la possibilité — pour beaucoup — de les fractionner en vacances d'été et d'hiver), **n'est pas encore total, 54 % des Français ne pouvant se déplacer à l'occasion de leurs vacances** en raison, soit de la modicité de leurs ressources, soit de leurs occupations, soit de leur mode de vie.

Il importe néanmoins de signaler — pour être tout à fait objectif — que *ce chiffre était de 57,3 % en 1969*. Il n'est pas question d'opposer, comme le font certains, un tourisme de « capitalistes » à un tourisme de « pauvres », les modes de vie se rapprochant

sensiblement au cours des années, et les Français pouvant, grâce au système des « charters » et des clubs de vacances, partir de plus en plus dans des pays étrangers où il n'était même pas possible de rêver d'aller, il y a seulement vingt ans !

## B. — La saison 1972 et l'étalement des vacances.

Nous n'aurons ici que deux chiffres à citer : 1972 marque un progrès de 7 % des arrivées d'étrangers en France et Paris représente encore le « produit » le plus recherché avec 53 % des nuitées étrangères.

Lors du débat ouvert au Sénat sur la politique touristique du Gouvernement (1), tous les orateurs ont signalé que l'étalement des vacances devenait un peu « la tarte à la crème » des discussions touristiques ! Notre collègue Golvan — qui, pendant plusieurs années, a rapporté ce budget — n'avait pas manqué alors de faire connaître les conclusions principales du rapport de M. de Chalendar (2) et le sondage réalisé par l'I. F. O. P. (3).

*Qu'ont fait, à cet égard, les Pouvoirs publics français ?* Un certain nombre d'actions ont été lancées afin d'assurer une très large publicité aux stations acceptant de faire un effort exceptionnel d'animation en juin et en septembre et accordant des réductions importantes sur le prix des séjours pendant ces deux mois.

Ceci visait à attirer, en dehors des périodes de pointe saisonnières, les touristes qui n'étaient pas liés par des contraintes scolaires ou professionnelles pour le choix de la date de leur congé. Cette initiative a connu une certaine faveur, puisque 26 stations en 1971 et 56 en 1972 ont accepté de faire cette expérience. Malheureusement, le mauvais temps enregistré en juin 1971 et juin 1972 n'a pas permis un développement normal des effets de cette campagne dans le public, si ce n'est auprès des étrangers qui sont venus plus nombreux, en juin 1972, dans notre pays.

En septembre 1971, le nombre des touristes avait augmenté de 10 % par rapport à l'année 1970, ce qui constituait un résultat encourageant.

---

(1) Cf. question orale avec débat du 7 novembre 1972, déjà citée.

(2) Avis pour la loi de finances 1971, n° 56, tome VIII, pages 11 à 15.

(3) Avis pour la loi de finances 1972, n° 29, tome VIII, pages 11 et suivantes.

A l'initiative du Ministre de l'Education nationale, une meilleure organisation des vacances de la mi-février, avec *une division de la France en trois zones*, a permis à de nombreuses familles de bénéficier de vacances de neige en 1971 et 1972 ; le succès de cet essai a été tel que cette disposition est reconduite, à la satisfaction des familles et des professionnels du tourisme.

D'autre part, le Premier Ministre a incité l'industrie à tenter *une meilleure répartition des périodes de congés*. La Régie Renault a montré l'exemple en 1971 et 1972 : certains ateliers ont procédé à une fermeture par roulement, 10 % de l'effectif restant en place.

Toutefois, la nécessité de procéder durant l'été au montage des chaînes de production des nouveaux modèles dans les usines d'automobiles, qui constituent le secteur industriel le plus important, limite le résultat de ces efforts. Ce n'est que par le décalage des départs entre les entreprises qu'un meilleur étalement pourra être obtenu.

En revanche, dans les industries chimiques et pharmaceutiques, le roulement a largement remplacé la fermeture annuelle.

*Le problème de l'étalement des vacances ne pourrait être résolu que si la contrainte scolaire et industrielle était levée* ou si les catégories de la population qui n'y sont pas soumises comprennent les avantages de prendre leurs vacances hors saison : à cet égard, *il apparaît que les éléments d'ordre psychologique sont les plus importants*. Loin de constituer une raison de dissuasion, l'affluence (vers le soleil principalement) attire la foule, et, contrairement à beaucoup d'étrangers, *la grande majorité des Français se croiraient frustrés s'ils ne pouvaient partir en cette période de pointe*.

Il semble bien d'ailleurs que ces efforts de dissuasion n'aient guère porté leurs fruits, puisque — nous reportant à l'Avis du Conseil économique et social, véritable « Bible » en la matière — nous pouvons y lire *les précisions suivantes* :

— 18,7 millions de Français prenaient leurs vacances pendant la période d'été en 1965 ; ils sont 21,6 millions en 1970 ;

— le nombre de « partants », entre le 28 juin et le 15 août, représentait, en 1965, 71,3 % des vacanciers ; en 1970, il est de 76,1 % !

— ajoutons que, pendant les mois d'été de juillet et août, on constate une augmentation de 23 % des *accidents de la route* et de 22 % de *tués* de plus que sur la moyenne des autres mois ;

— en 1968, 50 % des Français déclaraient *préférer* juillet et août comme période de vacances ; en 1970, ils sont 65 % !

Certes, pour tempérer quelque peu *ces précisions accablantes pour la mentalité française*, il faut ajouter que les congés sont généralement plus longs en France (28 jours en moyenne) qu'à l'étranger : Etats-Unis (21 jours), Belgique (18 à 21), Allemagne fédérale (15 à 18), Grande-Bretagne (15).

De même, 54 % des salariés ont la date de leur congé annuel fixé par des contraintes professionnelles ; enfin, 50 à 60 % des Français ont des enfants d'âge scolaire, ce qui leur impose une certaine servitude. Néanmoins, *il reste encore des régions privilégiées* — comme la Corse — où *l'étalement des vacances serait une chose plus aisée* et profitable à toutes les activités touristiques nationales. Encore faudrait-il que nos compatriotes ne préfèrent pas la foule à la solitude et le bruit des transistors au calme de la nature...

### C. — Nos principaux concurrents étrangers.

1° Au cours de l'année 1971, *les recettes touristiques* de ceux-ci ont été les suivantes (en millions de dollars) :

Espagne .....	2.015	Portugal .....	305
Italie .....	1.880	Autriche .....	1.271,2
Suisse .....	875	(France par compari-	
Grèce .....	305,3	son) .....	(1.451)

Au cours de la même année, *les dépenses touristiques* de ces mêmes pays ont été (en millions de dollars) :

Espagne .....	140	Portugal .....	117
Italie .....	840	Autriche .....	390
Suisse .....	368	(France) .....	(1.191)
Grèce .....	64		

2° *Nombre d'arrivées dans ces pays :*

Espagne .....	26.760.000	Portugal .....	1.962.000
Italie .....	14.418.000	Autriche .....	9.600.000
Suisse .....	6.920.000	(France) .....	(14.700.000)
Grèce .....	1.824.000		

3° Leur capacité hôtelière est la suivante :

Espagne .....	748.000 lits.
Italie .....	(1) 1.378.000 lits.
Suisse .....	261.000 lits.
Grèce .....	135.000 lits.
Portugal .....	74.000 lits.
Autriche .....	522.000 lits.
(France) .....	(780.000 lits.)

Sur le niveau des prix dans l'hôtellerie et dans la restauration, les précisions apportées dans les deux avis précédents (budgets 1971 et 1972) nous dispensent d'y revenir cette année.

4° Le tourisme, dans les principales îles de la Méditerranée occidentale donne, pour 1971, les résultats suivants (en milliers) :

	ARRIVEES			NUITEES		
	Autochtones.	Etrangers.	Total (autochtones plus étrangers).	Autochtones.	Etrangers.	Total (autochtones plus étrangers).
Baléares .....	196	320	516	785	2.950	3.735
Capri .....	24	49	73	104	515	619
Corse .....	244	96	252	2.530	1.050	3.580
Elbe .....	43	31	74	295	315	610
Ischia .....	31	52	83	238	542	780
Sardaigne .....	390	105	495	1.775	1.100	2.875
Sicile .....	1.150	215	1.365	3.350	1.100	4.450

Notons une comparaison plus frappante encore : de 1958 à 1968, les pourcentages d'augmentation du tourisme ont donné les chiffres suivants : **Espagne : 1.474 % ; Portugal : 901 % ; Autriche : 269 % ; Grèce : 251 % ; Italie : 190 % ; Suisse : 139 % et France : 128 % seulement.**

(1) Capacité hôtelière de la Sardaigne, en 1971 : 3 hôtels de luxe, 15 de première catégorie, 76 de deuxième, 93 de troisième, 59 de quatrième ; au total : 10.288 lits.



D. — La balance du tourisme.

Contentons-nous, cette année, d'un *tableau récapitulatif* portant sur un période de six années :

ANNEES	RECETTES	DEPENSES	SOLDE de la balance.
(En millions de dollars M. C.)			
1966 .....	1.009	997,6	+ 11,4
1967 .....	1.035	1.040,5	— 5,5
1968 .....	954,4	1.098,8	— 144,4
1969 .....	1.071,6	1.039,3	+ 32,3
1970 .....	1.189,2	1.057	+ 132,2
1971 .....	1.451	1.191	+ 260

## II. — MOYENS D'ACCUEIL ET EQUIPEMENT TOURISTIQUE

Nos précisions chiffrées concernent essentiellement :

- l'hôtellerie ;
- le tourisme social ;
- les ports de plaisance et le nautisme ;
- les sports d'hiver ;
- l'aménagement du littoral.

\*  
\* \* \*

### A. — L'Hôtellerie.

#### 1° *La capacité d'accueil actuelle.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1972, on comptait 15.224 hôtels homologués avec un total de 385.836 chambres (1).

En 1972, au 1<sup>er</sup> octobre, ont été créés dans la catégorie « hôtels de tourisme » 90 hôtels comptant 3.096 chambres. Ont été simultanément radiés 232 hôtels avec 7.105 chambres.

Finalement, à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1972, l'hôtellerie homologuée offrait la capacité d'accueil ci-dessous indiquée :

	HOTELS	CHAMBRES
Statistiques au 1 <sup>er</sup> janvier 1972.....	15.224	385.836
Plus créations de 1972 (9 mois).....	90	3.096
Moins radiations de 1972 (9 mois).....	232	7.105
	15.082	381.827

(1) Cf. Annexe VI, page 51.

Le Commissariat général au Tourisme n'est pas en mesure de fournir une statistique précise pour *les hôtels dits de préfecture* dont la surveillance relève des préfets. Il peut toutefois donner les ordres de grandeur suivants :

Nombre d'hôtels : 25.000 ;

Nombre de chambres : 400.000.

2° *Les investissements réalisés en 1971 et 1972 (premier semestre).*

Durant cette période, les crédits d'Etat sont intervenus en faveur de l'hôtellerie dans les proportions suivantes (en milliers de francs) :

ANNEES	PRETS du F. D. E. S.	PRIME spéciale d'équipement hôtelier.	PRETS de la C. C. C. H.	PRETS du Crédit national.
1971 .....	233.239	13.978	63.704	7.600
1972 (premier semestre)...	131.574	6.877	94.413	35.780

Nos Annexes VII et VIII fourniront la répartition des crédits par régions (1). De la même façon, nous ne croyons pas utile d'encombrer le « corps » de notre avis par la liste des *grands hôtels récemment créés, que ce soit à Paris, en banlieue ou en province* (2).

Ces aides financières de l'Etat ont permis de créer, en 1971 : 6.399 chambres, dont 3.610 dans 135 hôtels neufs. En 1972 (premier semestre) : 141.400.000 F de prêts réalisés ont permis de créer 3.240 chambres, dont 1.750 dans des hôtels neufs (résultats provisoires).

3° *Les efforts gouvernementaux d'aide à l'hôtellerie.*

Au cours des premières années du VI<sup>e</sup> Plan, l'action des Pouvoirs publics en faveur de l'hôtellerie s'est exercée essentiellement dans deux directions : *l'une, réglementaire, avec la mise en application des nouvelles normes, d'une part, l'autre, incitative, avec l'octroi d'aides financières sur crédits publics pour la création ou la modernisation des hôtels, d'autre part.*

(1) Annexe VII, page 52 ; Annexe VIII, page 53.

(2) Cf. Annexe IX, page 54 et suivantes.

### 1. *La mise en application des nouvelles normes.*

L'arrêté du 16 décembre 1964 modifié prévoyait que les nouvelles normes s'appliqueraient à l'ensemble de l'hôtellerie de tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 1972. L'arrêté du 24 août 1971 a modifié le précédent sur deux points :

— léger aménagement des nouvelles normes en vue de rendre leur application plus aisée ;

— mesure transitoire aménageant la procédure de reclassement : il était notamment prévu que la présentation par les hôteliers d'une demande de reclassement avant le 1<sup>er</sup> décembre 1971 vaudrait prorogation du classement antérieur, avec tous les avantages qui y sont attachés, jusqu'à ce qu'une décision définitive de l'administration intervienne à leur égard.

✓ Au mois de décembre 1971, sur environ 15.224 hôtels de tourisme, on pouvait évaluer à 30 % le nombre de ceux qui étaient classés selon les nouvelles normes et à 60 % le nombre de ceux restant à reclasser ; les très nombreux reclassements intervenus ou sur le point d'intervenir vont certainement bientôt inverser cette proportion.

### 2. *L'aide financière sur crédits publics.*

#### a) Les prêts du F. D. E. S.

Au cours de l'année 1971, 306.642.000 F de prêts du F. D. E. S. ont été réalisés pour financer les programmes de création et de modernisation hôtelières. On évalue au double le montant de ces programmes, soit 612 millions de francs.

Ces aides financières de l'Etat ont permis de créer 6.399 chambres (dont 3.610 dans 135 hôtels neufs) et d'en moderniser 11.876.

Dès 1969, des mesures avaient été prises pour une meilleure efficacité dans l'utilisation des crédits. Jusqu'alors les prêts du F. D. E. S. avaient été consentis avec une certaine libéralité, pour tout programme de création ou de modernisation d'hôtels de tourisme. En 1970, une première sélection était opérée avec l'obligation de construire au moins 30 chambres, ce seuil étant porté à 60 dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants.

*En 1971*, il fallut pour prétendre au bénéfice des crédits du F. D. E. S. construire au moins 100 chambres dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants. Mais, pour tenir compte de certaines difficultés, *des aménagements ont été apportés en 1972 à ces règles* :

— les programmes de création de 20 chambres ont été admis à bénéficier des crédits du F. D. E. S. dans les communes de moins de 30.000 habitants ;

— dans les communes de 30.000 à 100.000 habitants il faut toujours construire au moins 30 chambres ;

— dans les communes de 100.000 habitants et plus, le seuil demeure de 100 chambres avec toutefois deux exceptions : les stations classées où l'on peut ne construire que 30 chambres et les communes bénéficiant du Fonds d'action locale, ces dernières faisant l'objet d'une appréciation, cas par cas, du Comité 1 bis du conseil de direction du F. D. E. S.

### *3. La prime spéciale d'équipement hôtelier.*

Elle est accordée dans certaines zones aux équipements hôteliers et aux investissements sociaux (villages de vacances) ; 35 millions de francs ont été ainsi donnés *en 1971* ; quarante primes ont concerné la création d'hôtels de tourisme au cours de cette période, ce qui représente 15.831.000 F. Ce montant de subvention a permis de financer pour 162.153.939 F de programmes correspondant à 2.533 chambres réparties dans 40 hôtels.

*En 1972*, le montant de la dotation n'a pas varié. A la fin du mois de juillet, les délibérations du Comité 1 bis du F. D. E. S. ont permis d'accorder dix-huit primes spéciales d'équipement hôtelier. 6.130.460 F ont été ainsi distribués pour la construction de 18 hôtels de tourisme représentant 1.237 chambres et 78.961.319 F de programmes. Le nombre d'emplois créés s'élève à 224 permanents et 221 saisonniers. Une récapitulation de ces chiffres fait apparaître que la prime spéciale d'équipement hôtelier représente 5.840 F par chambre en moyenne et près de 13.000 F par emploi créé.

Toutefois, l'octroi de cette aide demeure précaire, *puisque le décret du 30 mai 1968 l'instituant est prorogé annuellement par décret*. C'est ainsi que le régime est, en principe, en vigueur jusqu'au 30 décembre 1972.

*Les conditions d'attribution* n'en ont pas été modifiées ; il faut toujours, pour prétendre au bénéfice de la prime, réaliser un hôtel de 20 chambres au moins, représentant un minimum de 700.000 F d'investissements et permettant la création de 10 emplois permanents ou 20 saisonniers. *Cette condition relative aux emplois est difficile à remplir pour les petits hôtels situés dans les régions rurales* et un hôtel saisonnier de 20 chambres peut rarement employer 20 personnes. En outre, les zones géographiques où la prime peut être accordée n'ont pas été modifiées depuis 1968, bien que les conditions économiques aient parfois changé.

Les services du tourisme ont donc mis à l'étude une modification des conditions d'octroi de la prime tenant compte des difficultés ci-dessus ; dans le même esprit que pour les prêts du F. D. E. S., il s'agit de donner un caractère plus sélectif à cette aide publique et de renforcer son caractère incitatif. Il convient de noter, d'autre part, qu'une mesure financière importante est intervenue en faveur de l'hôtellerie avec *la suppression de la règle du butoir pour le remboursement de la T. V. A.*

En effet, la T. V. A. versée par l'entreprise au titre des investissements lui est remboursée par l'administration fiscale ; mais ce remboursement ne pouvait naguère être supérieur au montant de T. V. A. due annuellement par l'entreprise au titre de l'exploitation. Ainsi, les remboursements étaient étalés sur huit à quinze ans. Le décret n° 72-102 du 4 février 1972 a modifié ce régime et permet désormais un remboursement dans un délai n'excédant pas un an, ce qui permet aux entreprises hôtelières d'avoir une trésorerie plus large lors de la première année d'exploitation qui est la plus difficile. Cet avantage compense, dans une certaine mesure, les difficultés signalées dans le domaine de la prime spéciale d'équipement hôtelier.

## B. — Le tourisme social.

Tableau récapitulatif 1972.

	NOMBRE	CAPACITE d'hébergement.
Villages de vacances .....	180	73.000 lits
Terrains de camping .....	4.935	1.143.160 places
Auberges rurales (Agriculture) .....	611	10.000 lits
Gîtes ruraux (Agriculture) .....	12.000	60.000 lits
Maisons familiales (Santé publique) .....	500	48.000 lits

### 1° *Les villages de vacances.*

Depuis 1965, la progression de la capacité d'hébergement a été la suivante :

- 1965 : 85 villages ;
- 1969 : 153 villages pour 56.000 lits ;
- 1970 : 168 villages pour 66.000 lits ;
- 1972 : 180 villages pour 73.000 lits (1),

dont 80 en bord de mer, 37 en montagne, 63 à la campagne. Les régions les mieux équipées sont les régions du littoral méditerranéen, la Côte Atlantique et le Massif central.

153 de ces villages sont gérés par des organismes sociaux : associations, caisses d'allocations familiales, communes, comités d'entreprise.

### 2° *Le camping* (2).

Au début de l'année 1972, il y avait 4.935 terrains de camping aménagés dont :

- 1.970 gérés par des collectivités locales ;
- 2.810 à gestion commerciale ;
- 415 gérés par des associations.

Ces 4.935 terrains correspondent à 1.150.000 places et couvrent 8.600 hectares, 3.262 sont classés en étoiles dont :

- 1.074 en 1 étoile ;
- 1.627 en 2 étoiles ;
- 402 en 3 étoiles ;
- 159 en 4 étoiles.

Les autres camps, encore classés dans les anciennes catégories devront tous être reclassés en étoiles au 1<sup>er</sup> novembre 1972.

---

(1) Durant la saison 1971, le nombre de personnes recues a été de 600.000 et le nombre de journées a dépassé 7 millions. La clientèle est, pour l'essentiel, d'origine modeste ; elle comptait — en 1971 — 25 % de familles non imposables au titre de l'impôt sur le revenu.

(2) Désireux d'être plus complets sur cette forme de tourisme propre à la jeunesse, nous renvoyons dans une Annexe X, page 56, à un certain nombre de précisions chiffrées.

### 3° *Les auberges rurales.*

Depuis 1966, la progression de la capacité d'hébergement a été la suivante :

- 1966 : 350 auberges disposant de 2.945 chambres ;
- 1969 : 520 auberges disposant de 4.115 chambres ;
- 1970 : 588 auberges disposant de 4.620 chambres ;
- 1971 : 611 auberges disposant de 4.728 chambres.

Ces petits hôtels modestes, en général de moins de dix chambres, se situent surtout dans le Centre de la France, le Sud-Ouest, les Alpes et l'Alsace.

Pour bénéficier de prêts du F. D. E. S., les propriétaires doivent adhérer à la Charte des auberges de campagne.

### 4° *Les gîtes ruraux.*

Leur nombre et leur capacité ont doublé depuis 1965 et sont passés de 5.950 gîtes disposant d'environ 30.000 lits en 1965 à 12.000 gîtes disposant de 60.000 lits en 1972.

Les départements qui possèdent le plus grand nombre de gîtes sont, en montagne : les Pyrénées-Atlantiques, la Savoie et l'Isère, dans les régions rurales : les Landes, la Haute-Loire et l'Ardèche.

Les gîtes étant sous la tutelle administrative du Ministère de l'Agriculture ne bénéficient plus de prêts du F. D. E. S. depuis 1968, mais peuvent être aidés financièrement par des subventions du Ministère de l'Agriculture et des prêts accordés par les Caisses régionales du Crédit agricole. En raison de la déconcentration, le montant des prêts accordés en 1971 et les investissements correspondants ne sont pas encore connus.

### 5° *Les maisons familiales.*

Ces établissements relèvent du Ministère de la Santé publique. D'après les estimations de cette administration, leur nombre et leur capacité auraient évolué de la façon suivante :

- 1961 : 370 maisons familiales disposant de 30.000 lits ;
- 1965 : 445 maisons familiales disposant de 47.000 lits ;
- 1970 : 500 maisons familiales disposant de 48.000 lits.



Ne pouvant, en principe, plus bénéficier de prêts du F. D. E. S. depuis 1970, ces établissements peuvent obtenir des subventions du Ministère de la Santé publique complétées par les subventions de la Caisse nationale d'allocations familiales.

### C. — Ports de plaisance et nautisme.

Ayant déjà évoqué, l'an dernier, ce qu'il est convenu d'appeler maintenant *le tourisme fluvial*, nous nous attacherons plus particulièrement, cette année, à la navigation de plaisance maritime.

Face au développement spectaculaire des ports de plaisance étrangers, principalement en Méditerranée, *la modernisation et la création de ports de plaisance a répondu à la nécessité de maintenir une clientèle touristique dont la désaffection risquait d'avoir des conséquences graves* pour l'économie régionale et nationale.

La mise en valeur du littoral languedocien, aquitain et Corse, l'effort particulier porté sur l'ensemble du littoral atlantique (notamment sur la région de la Bretagne, qui a bénéficié, en 1972, de 33 % des crédits réservés à l'équipement des ports de plaisance) placent la France dans des conditions favorables par rapport à l'étranger et permettent en même temps d'assurer la satisfaction des besoins nationaux les plus urgents.

Plus directement, on peut inscrire à l'actif de ce bilan la réalisation d'ouvrages échelonnés sur plusieurs années avec l'activité qu'elle engendre dans les secteurs de la construction et des transports, l'utilisation d'une main-d'œuvre temporaire importante. La création d'ensembles portuaires s'accompagne fréquemment d'implantations immobilières et commerciales avec la création d'emplois permanents correspondants.

*Quelques chiffres situent l'importance du nautisme* : au 1<sup>er</sup> août 1972, on dénombrait environ 58.000 postes à quai et postes d'amarage dans les 234 ports de plaisance du littoral français représentant environ 1 milliard 500 millions de francs d'investissements.

En 1972, *la construction française de bateaux de plaisance* représentait 250 millions de francs (dont 1/10 exportée) et le marché français importait de surcroît 80 millions de matériel. Les limites de l'extension de ce marché sont loin d'être atteintes ; à titre d'exemple, on compte : 1 bateau pour 300 personnes en France, contre 1 bateau pour 20 en Suède, 1 pour 23 aux U. S. A. et au Canada.

### 1° Efforts accomplis en 1971 et 1972.

Les ports de plaisance ont bénéficié, comme par le passé, de deux sources de financement en provenance de l'Etat :

— subventions (Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme) :

— dotation 1971 .....	3.680.000 F ;
— dotation 1972 .....	6.000.000 F,

— prêts sur les crédits du Fonds de développement économique et social (Commissariat général au tourisme) :

— prêts accordés en 1971 .....	11.990.250 F ;
— prêts accordés en 1972 (sur dotation F. D. E. S. de 5 millions de francs) (chiffre provisoire) .....	510.000 F.

Nous donnons en annexe un tableau récapitulant l'utilisation des crédits pour 1971 et 1972 (1).

### 2° Projets d'avenir devant le développement croissant du nautisme.

Face au développement du tourisme nautique, des investissements assez importants ont été prévus au VI<sup>e</sup> Plan. Certains seront même d'une ampleur remarquable, puisqu'ils dépassent le seuil de 20 millions de francs et s'inscriront, de ce fait, parmi des opérations d'intérêt national. Il s'agit de Crouesty-en-Arzon, Dives, Cabourg, Houlgate, Le Frioul et de l'aménagement de la baie de la Canche. D'autres opérations, de moindre importance, sont appelées à répondre rapidement à la demande croissante.

La capacité actuelle des ports de plaisance est d'environ 57.000 postes à quai. Si tous les projets actuellement connus devaient se réaliser, la capacité actuelle serait plus que doublée avant 1980 : 88.000 postes à quai supplémentaires sont, en effet, envisagés.

Toutefois, il convient de signaler que ces projets devront répondre aux conditions d'établissement que déterminera le groupe spécialisé de travail du Comité interministériel d'aménagement du territoire, dans les perspectives d'aménagement à long terme de l'ensemble du littoral français.

---

(1) Cf. Annexe XI, page 57.

## D. — Les sports d'hiver.

### 1° Efforts accomplis en 1971 et 1972.

L'équipement de stations de sports d'hiver a bénéficié de deux sources de financement en provenance de l'Etat : subventions (crédits réservés au tourisme) et prêts (1).

Le montant des crédits réservés au tourisme pour l'aménagement de la montagne s'est élevé à :

- 18.300.000 F en 1971 et
- 23.000.000 F en 1972.

En ce qui concerne les prêts, leur emploi a été le suivant :

#### a) En 1971 :

Prêts du F. D. E. S. pour les remontées mécaniques.	20.629.000 F.
Prêts complémentaires de la Caisse des Dépôts et Consignations .....	14.129.000 F.
Prêts du F. D. E. S. à l'hôtellerie de montagne.....	19.061.000 F.

#### b) En 1972 :

L'équipement touristique de la montagne a bénéficié des dotations suivantes :

Crédits réservés.....	23.000.000 F.
Prêts du F. D. E. S. pour les remontées mécaniques.	10.000.000 F.
Prêts complémentaires de la Caisse des Dépôts....	10.000.000 F.
Prêts de la Caisse nationale de Crédit agricole....	23.000.000 F.
Prêts du F. D. E. S. à l'hôtellerie de montagne....	20.000.000 F.

### 2° Projets d'avenir.

Les équipements sont conçus et aménagés avec la volonté de les rendre utilisables par un nombre de plus en plus grand de parties prenantes étrangères et nationales : para-hôtellerie, banalisation des résidences secondaires, aménagement du tarif des prestations, tourisme social...

---

(1) Cf. Annexe XII, page 59.

Avec l'étroite collaboration des différents ministères, et plus particulièrement avec celle du Ministère de l'Agriculture et de la rénovation rurale en montagne, l'aménagement touristique de la montagne est l'occasion d'une aide importante, quelquefois même essentielle au *maintien des populations montagnardes*. Celle-ci emprunte différents aspects, qu'il s'agisse de la formation professionnelle pour les différents emplois créés par les activités de sports d'hiver, du maintien ou de la renaissance de l'artisanat, ou de la qualité de l'habitat en milieu rural montagnard.

S'il n'existe pas d'indicateurs ou de critères absolus, pour déterminer l'impact des différentes mesures prises par l'administration en matière d'aménagement touristique de la montagne, on peut mesurer globalement son succès par référence aux taux de fréquentation continuellement en progrès, des stations (moyenne générale : + 8 % en 1971-1972), à l'extension de la clientèle vers des catégories plus modestes, à l'arrêt presque général de l'exode rural montagnard.

### 3° *Efforts accomplis pour attirer les touristes américains, en France, en hiver* (1).

La fréquentation des stations de sports d'hiver par les touristes américains s'est développée depuis quelques années, et jusqu'en 1970, à un rythme de progression annuel de l'ordre de 7%.

Les efforts de l'administration ont porté à la fois :

1. *Sur le renforcement de notre propagande auprès de l'étranger, tant en France qu'aux U. S. A. :*

— politique d'accueil des organisateurs de voyages (les « *tour-operators* ») avec lesquels sont étudiées, non seulement les conditions du marché, mais l'adaptation des circuits commerciaux à leurs problèmes ;

— politique d'accueil systématique des journalistes étrangers spécialisés dont la contribution s'est révélée particulièrement efficace et peu coûteuse ;

— accueil des dirigeants sportifs américains ;

— participation à des salons et expositions « *ski-shows* ».

---

(1) Cf. Annexe XIII, page 60.

2. Sur la mise en place de structures et de moyens de gestion modernes : réservation électronique ; notre collègue Palmero, lors de son intervention du 7 novembre, a insisté sur la nécessité de développer ce mode de réservation.

3. Surtout, sur la création d'un produit de qualité, banalisé, c'est-à-dire offert à la clientèle américaine selon des standards connus et partout semblables.

Seule la « banalisation » des capacités d'accueil pouvait créer l'offre massive susceptible d'intéresser les « tour-operators » américains.

4. Enfin, des instructions réitérées ont été données pour que les prix des prestations puissent être connus suffisamment à l'avance pour mettre les touristes à l'abri des surprises. Les prix très ajustés — qui ont pu être ainsi établis : 293 dollars par exemple pour dix jours dans les Alpes françaises, voyage aller-retour compris — permettent à un touriste américain de skier en France à meilleur marché qu'il ne le ferait dans les Rocheuses.

Dans le secteur privé, qu'il s'agisse de stations anciennes ou de créations récentes, le démarchage de la clientèle américaine a été engagé avec un souci accru d'efficacité.

Des estimations raisonnables permettent de prévoir une progression de 25 % de la fréquentation des étrangers en 1972-1973. L'augmentation de la clientèle américaine serait la plus forte et pourrait passer de 30.000 à 60.000 personnes.

#### E. — Les aménagements régionaux.

Désireux de ne pas empiéter sur les attributions de notre collègue M. Barroux, rapporteur pour avis de l'Aménagement du territoire, ni de répéter ce qui a été dit excellemment, tant à l'Assemblée Nationale (1) qu'au Sénat, nous ne consacrerons pas, cette année, de longs développements à cette rubrique, nous contentant de renvoyer en annexe le bilan des crédits d'équipement prévus pour 1973 (2).

---

(1) Cf. n° 2585 A. N., Annexe n° 8, et 2590 A. N., tome XIII.

(2) Cf. Annexe XIV, page 61.

Par contre, en ce qui concerne **la Corse**, chère à plusieurs de nos collègues et d'ailleurs à tous les Français (n'est-elle pas surnommée « l'Île de beauté » ?), il nous a paru intéressant de lui consacrer un développement particulier.

En approuvant le 29 juillet 1971, à l'issue d'une large consultation locale, le schéma d'aménagement de l'île, le Gouvernement a retenu pour son application un programme d'opérations prioritaires et de mesures urgentes. Au cours de l'année écoulée et en liaison étroite avec la région et les départements intéressés, la Mission interministérielle s'est attachée à la réalisation de ce programme.

1° *L'objectif primordial est l'amélioration* radicale à terme du système des transports qui doit écouler un trafic en croissance continue, mais toujours marqué par une forte pointe saisonnière. Le problème essentiel est celui des *transports maritimes*, particulièrement des voitures : les travaux en cours, menés par la Commission présidée par M. Longeaux et la Compagnie transméditerranéenne, portent conjointement sur les investissements navals à réaliser durant le VII<sup>e</sup> Plan et le renforcement des infrastructures portuaires en Corse (éventuellement, sur la côte méditerranéenne de la France continentale). Des réalisations à courte échéance ont été par ailleurs engagées : la modernisation des ports de Balagne (Calvi, Ile Rousse) prévue pour 1974 au plus tard et, dans le même délai, la mise en place par la Compagnie transméditerranéenne d'un système électronique de réservation des places, ainsi que de moyens de transport supplémentaires.

Pour les *transports aériens*, l'utilisation des « charters » entre la France continentale et la Corse a été libérée des contraintes administratives qui pouvaient subsister. En ce qui concerne l'infrastructure, le plan d'équipement des aéroports de Corse a été élaboré par la région, ainsi que l'avant-projet de l'aéroport de Figari dans le Sud de l'île pour lequel les premières acquisitions de terrains commenceront à l'automne prochain ; d'autre part, le projet d'allongement de la piste de l'aéroport de Calvi a été approuvé et les crédits nécessaires (3,5 millions de francs) dégagés.

Autre priorité : *la modernisation du réseau routier* qui, dans son état actuel, ne peut assurer sa fonction capitale d'échanges à l'intérieur de l'île. Pour tenir compte des difficultés particulières

dues au relief montagneux de la Corse, le schéma directeur national, qui n'avait retenu initialement que les itinéraires Ajaccio—Bastia et Bastia—Bonifacio, comprendra également Calvi—Bastia, Ajaccio—Bonifacio et Corte-Aleria ; en contrepartie, le département a prévu de prendre en charge l'amélioration de routes nationales à déclasser, l'ensemble des opérations devant être coordonné dans un plan d'exécution étalé sur dix ans.

D'ores et déjà, *l'expansion économique générale est notable* tout particulièrement celle du tourisme : en deux ans, de 1969 à 1971, le progrès de la fréquentation a été de 25 % ; il sera selon toute probabilité de 15 % entre 1971 et 1972. L'augmentation des capacités d'hébergement (hôtels, villages de vacances surtout) en est responsable pour une part ; elle a représenté 6.000 à 7.000 lits en un an. Un gros effort de propagande commerciale a été consenti, surtout à l'étranger, par les délégations du Commissariat au Tourisme et l'Association pour le développement touristique de la Corse, avec le concours de la Mission. Il en a été de même bien entendu des professionnels, une fraction appréciable des hôteliers de l'île s'étant affiliée à un réseau informatique de réservation des chambres.

La priorité semble désormais devoir être accordée au développement des installations d'hébergement pour les diverses clientèles. La Mission s'efforce pour sa part de provoquer les investissements, en particulier par l'information sur la situation actuelle et les perspectives de modernisation des équipements de l'île.

*La création* par les collectivités de ports de plaisance bien intégrés en sites urbains est un puissant moyen d'incitation du développement touristique : 3 millions de francs leur ont été consacrés en 1972.

Dans ces conditions, *le retard pris par la formation professionnelle* risque de s'accroître et un effort particulier va être consenti pour le réduire : un institut de formation aux métiers du tourisme fonctionnera à Ajaccio dès la prochaine rentrée scolaire.

En ce qui concerne enfin *l'agriculture*, l'orientation du schéma vers les cultures irriguées (agrumes notamment) et l'élevage extensif dans l'intérieur se vérifie encore trop lentement en raison

de l'affectation de la majeure partie des ressources de la Somivac à la réalisation des grands ouvrages d'irrigation de la plaine orientale.

Dernier volet de la politique d'aménagement de la Corse et qui n'est pas le moins important : *la protection du milieu et l'action culturelle*. Depuis un an, les moyens aériens de lutte contre les incendies ont été renforcés, une compagnie de sapeurs-forestiers est en cours de formation par la Direction régionale de l'Office national des forêts et une première tranche d'équipement du périmètre d'intervention de Zonza dans le Sud de l'île a été réalisée.

Certains sites ont été classés ou inscrits à l'inventaire, d'autres font l'objet d'un programme d'acquisition qui sera financé sur emprunt départemental gagé par la redevance d'espaces verts. *Le schéma du nautisme* doit être approuvé avant la fin de l'année, *celui du camping*, particulièrement important, est en cours d'étude avec les collectivités intéressées ; quant à l'élaboration systématique des documents généraux d'urbanisme (S. D. A. U.), ils devraient être achevés dans un délai de deux ans. Enfin, le Ministère de l'Environnement a prévu l'installation prochaine d'un atelier régional de sites et paysages.

*Le parc régional*, dont la charte a été approuvée en 1971, poursuit les deux objectifs de la protection du milieu et de promotion culturelle : ses cadres et une partie du personnel ont été recrutés.

Dans le domaine proprement culturel, les efforts ont surtout porté sur *le développement des recherches archéologiques* dans l'ensemble de l'île et une expérience de restauration du domaine bâti à Bonifacio, en préface à la création d'un secteur sauvegardé.

Pour l'ensemble des interventions qui viennent d'être évoquées, qu'il s'agisse d'équipement, d'études ou de promotion, *les crédits affectés à la demande de la Mission interministérielle se sont montés en 1972 à 19 millions de francs dont 14 correspondent à sa dotation budgétaire* et le reste à des ressources complémentaires en provenance du F. I. A. T. (4 millions) et du Ministère de l'Agriculture (1 million). En 1971, ces crédits n'avaient atteint que 10 millions : 8 millions du budget de la Mission et 2 millions transférés du F. I. A. T.



### III. — TOURISME ET PLAN

Chaque année, nous nous efforçons de savoir si les crédits budgétaires de la loi de finances correspondent bien aux prévisions du Plan en cours.

Il convient de rappeler, tout d'abord, qu'au titre du VI<sup>e</sup> Plan, il n'existe pas « d'enveloppe » propre aux opérations touristiques et qu'à l'exception de ses dotations annuelles pour le tourisme social (chap. 66-01, art. 10) et pour les études (chap. 56-01), le Commissariat général au Tourisme ne peut *mettre en œuvre que des crédits réservés à des objectifs touristiques dans les budgets de divers Ministères* (Equipement, Intérieur, Agriculture, Transports) *et des crédits de transfert* provenant du F. I. A. T., des charges communes et de la rénovation rurale. Compte tenu du volume limité de ces moyens budgétaires directs et indirects, l'administration du tourisme a essentiellement *un rôle d'incitation et de coordination* avec les autres sources publiques de financement.

Comme l'a déjà affirmé M. Guichard à la tribune du Sénat, le 7 novembre, la réalisation des équipements dans ce domaine est donc largement tributaire des initiatives privées ; leur programmation ne peut donc avoir qu'un caractère estimatif.

#### A. — Les équipements collectifs.

En ce qui concerne les Missions interministérielles d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon, de l'Aquitaine et de la Corse, c'est par référence aux objectifs qui leur ont été assignés dans un programme pluriannuel qu'ont pu être établis les comptes rendus d'exécution joints au présent envoi.

S'agissant de *l'aménagement de la montagne*, l'hypothèse retenue pour le « Plan Neige » était d'équiper un ensemble de stations réparties à l'intérieur de cinq régions de programme et correspondant à une capacité d'environ 60.000 lits. Les crédits jugés néces-

saies étaient de 100 millions de francs en subventions et de 150 millions de francs en prêts du F. D. E. S. Les difficultés des saisons d'hiver 1969-1970 et 1970-1971 avaient amené un ralentissement de l'activité des promoteurs, mais les résultats encourageants de la campagne 1971-1972 ont relancé leur intérêt et il paraît vraisemblable d'envisager que les perspectives du VI<sup>e</sup> Plan pourront être réalisées.

Les crédits de subvention au profit de l'équipement de la montagne en 1973 correspondent à une nouvelle tranche du cinquième des prévisions quinquennales. Les subventions de l'Etat au cours des années 1971 et 1972 ont correspondu aux deux cinquièmes des crédits estimés nécessaires pendant la durée du plan quinquennal.

La contraction en 1972 des dotations du F. D. E. S. pour les équipements touristiques et leur relais par la Caisse nationale de Crédit agricole n'a pas manqué de poser un problème en raison de l'alourdissement correspondant des charges d'emprunt. Il ne sera possible d'analyser les effets de cette mesure qu'au début de 1973 après dénouement des conversations entre les sociétés promotrices de remontées mécaniques et la C. N. C. A.

*L'aménagement touristique du littoral* se poursuit à un rythme satisfaisant. Le montant des subventions accordées en 1972 pour les ports de plaisance (4.800.000 F) est supérieur à celui de 1971 et les prévisions 1973 correspondent à une augmentation de 18 % ; toutefois, les mesures relatives aux prêts du F. D. E. S. ne laissent pas de poser, comme en montagne, bien des problèmes.

## B. — Tourisme social.

Pour les hébergements touristiques à caractère social, le VI<sup>e</sup> Plan avait retenu l'hypothèse de la création ou de la modernisation de 330.000 places pour le camping et celle de la création de 35.000 lits en villages de vacances.

En 1971, les crédits dont a disposé le Commissariat général au tourisme ont été en autorisation de programme de 4.890.000 F pour les villages de vacances et de 3.610.000 F pour les terrains de camping (procédure déconcentrée).

Compte tenu des prêts du F. D. E. S. et des cofinancements (du Ministère de l'Agriculture, du F. I. A. T. et de la Caisse nationale d'allocations familiales), il a été possible de créer 7.200 lits dans les villages de vacances et de moderniser ou de créer 52.000 places de camping.

En 1972, le montant des subventions en autorisations de programme a été de 5.300.000 F pour les villages de vacances et de 4.200.000 F pour les terrains de camping.

Les premiers comptes rendus d'exécution qui nous sont parvenus font apparaître que 60.000 places de camping et 7.600 lits dans les villages de vacances devraient être créés en 1972.

Les dotations inscrites au projet de budget pour 1973, 10.800.000 F auxquelles s'ajoutent 6 millions du F. I. A. T. au titre des Missions interministérielles devraient permettre de réaliser 70.000 places de camping et 8.200 lits dans les villages de vacances.

**Ainsi la réalisation des objectifs du Plan se poursuit à un rythme satisfaisant, correspondant, à la fin de 1972, à l'exécution des deux cinquièmes des prévisions.**

Durant les mêmes périodes la consommation des crédits par le tourisme social a été la suivante :

ANNEE	PRETS du F. D. E. S.	PRIME SPECIALE d'équipement hôtelier.
1971 .....	45.200.000	8.379.630
Premier semestre 1972.....	22.500.000	Statistique non établie.
Quant aux prévisions, elles s'établissent à :		
Premier semestre 1972.....	25.000.000	10.000.000
1973 .....	50.000.000	20.000.000

### C. — L'hôtellerie.

Le rapport de la Commission du Tourisme pour le VI<sup>e</sup> Plan a retenu, pour l'hôtellerie, comme objectif raisonnable, un ordre de grandeur de 50.000 chambres ou de 100.000 lits d'hôtel avec la répartition approximative ci-dessous :

Première urgence :

1. Languedoc-Roussillon .....	7.500 chambres.
2. Paris .....	5.000 chambres.
3. Corse .....	5.000 chambres.
4. Montagne .....	10.000 chambres.
5. Zones urbaines .....	3.000 chambres.
6. Littoral et espace rural .....	5.000 chambres.

Deuxième urgence :

7. Paris .....	5.000 chambres.
8. Montagne .....	5.000 chambres.
9. Zones urbaines .....	2.000 chambres.
10. Littoral et espace rural.....	2.500 chambres.

---

50.000 chambres.

Les crédits mis à la disposition du Commissariat général au Tourisme en 1971, 1972 et prévus en 1973 pour aider l'hôtellerie française à atteindre ces objectifs ont été les suivants (crédits globaux pour l'hôtellerie, le tourisme social et le thermalisme) :

ANNEE	PRETS DU F. D. E. S.	PRIME SPECIALE d'équipement hôtelier.
1971 .....	300.000.000 + 70.000.000 de remboursements.	35.000.000
1972 .....	270.000.000 + 110.000.000 de remboursements et reports.	35.000.000
1973 .....	275.000.000 + 110.000.000 de remboursements et reports.	41.000.000 dont 6.000.000 pour les Territoires d'Outre-Mer.

En ce qui concerne la prime, il est apparu à l'expérience qu'en particulier dans les zones rurales, le critère du nombre d'emplois à créer constituait un obstacle à la création d'exploitations hôtelières de caractère familial. Aussi est-il envisagé de réduire sensiblement le seuil correspondant.

De leur côté, la Caisse centrale de Crédit hôtelier, commercial et industriel et le Crédit national ont accordé à l'hôtellerie française, sur leurs fonds propres, les montants de prêts suivants :

ANNEE	C. C. C. H. C. I.	CREDIT national.
1971 .....	63.704.800	7.600.000
Premier semestre 1972.....	94.413.000	34.780.000

L'ensemble de ces efforts a permis la création, depuis le début du VI<sup>e</sup> Plan, de 7.795 chambres, soit environ 15.500 lits-touristes.

#### IV. — EXAMEN EN COMMISSION

Lors de sa réunion du *mercredi 15 novembre 1972*, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a examiné les crédits du Commissariat général du Tourisme et elle a évoqué, à cette occasion, la politique du Gouvernement dans ce domaine.

Il n'est pas question de reprendre ici, même en le résumant, tout l'exposé de votre rapporteur pour avis, puisqu'aussi bien le texte qui précède (chap. I, II et III) apporte de larges développements consacrés à chacun des problèmes touristiques.

Par contre, il nous a paru nécessaire de porter à la connaissance de votre Assemblée **les observations présentées par certains des commissaires** lors de l'examen de ce budget :

— **M. Malassagne** a regretté que *les Comités régionaux du tourisme* ne soient pas dotés d'assez de crédits par l'Etat, puisque l'aide des collectivités locales pour leur fonctionnement atteint désormais 85 %. Il a été appuyé sur ce point par **M. Golvan**, qui a fait cependant remarquer, grâce à un exemple personnel, qu'il était possible de faire entrer davantage de Conseillers généraux dans ces organismes ;

— **M. Jean-François Pintat** a déploré *la suppression du Secrétariat d'Etat au Tourisme* et il a souhaité une amélioration des conditions d'attribution des *prêts du Crédit hôtelier* ;

— **M. Léon David** s'est félicité de l'importance attachée par votre rapporteur au *tourisme social* et a déclaré qu'il interviendrait, dans ce sens, à la tribune du Sénat ;

— **M. Delagnes** s'est élevé contre *la suppression de la taxe locale*, créant ainsi de graves difficultés aux communes souvent défavorisées dans la répartition des crédits du Fonds d'action local ; **M. Pintat** a donné alors des précisions relatives au F. A. L., en rappelant que les grandes communes, à cet égard, avaient été « plafonnées » ; **M. Javelly** est également intervenu en regrettant la disparité trop grande existant entre les communes pour la répartition de ces crédits.

— **M. Filippi** a soulevé le problème de *la taxation*, au titre de la T. V. A., *des agences de voyages françaises* ; votre rapporteur lui a répondu que l'avis présenté, l'an dernier, par M. Golvan avait déjà traité ce problème.

Il a été décidé que, si un amendement était présenté, dans ce sens, par M. Filippi en séance publique, il recevrait l'assentiment de la commission.

Celle-ci a adopté ensuite, à l'unanimité, les conclusions favorables de votre rapporteur.

\*

\* \*

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose d'adopter les crédits du budget du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme concernant **LE TOURISME**.

# ANNEXES





## ANNEXE I

### REPARTITION DES TOURISTES ETRANGERS DANS L'HOTELLERIE HOMOLOGUEE PAR DEPARTEMENT

(En millièmes calculés sur les nuitées.)

Année 1971.

NUMERO	DEPARTEMENTS	POURCENTAGE	RANG	NUMERO	DEPARTEMENTS	POURCENTAGE	RANG
1	Ain .....	3,3	37	20	Corse .....	24,4	4
2	Aisne .....	1,5	63	21	Côte-d'Or .....	7,4	13
3	Allier .....	3,6	36	22	Côtes-du-Nord .....	3,2	40
4	Alpes-de-Haute-Provence.	2,1	51	23	Creuse .....	0,2	89
5	Alpes (Hautes) .....	1,2	67	24	Dordogne .....	1,8	54
6	Alpes-Maritimes .....	90,6	2	25	Doubs .....	3,2	39
7	Ardèche .....	1,0	77	26	Drôme .....	5,1	21
8	Ardennes .....	1,0	72	27	Eure .....	1,2	65
9	Ariège .....	0,8	79	28	Eure-et-Loir .....	1,8	55
10	Aube .....	1,2	66	29	Finistère .....	4,7	22
11	Aude .....	2,7	47	30	Gard .....	4,1	29
12	Aveyron .....	1,4	64	31	Garonne (Haute-) .....	2,7	45
13	Bouches-du-Rhône .....	21,1	5	32	Gers .....	0,2	88
14	Calvados .....	5,2	20	33	Gironde .....	6,3	18
15	Cantal .....	1,0	76	34	Hérault .....	4,0	31
16	Charente .....	1,0	70	35	Ille-et-Vilaine .....	4,7	23
17	Charente-Maritime .....	2,5	49	36	Indre .....	0,6	84
18	Cher .....	1,0	73	37	Indre-et-Loire .....	6,6	16
19	Corrèze .....	1,0	71	38	Isère .....	8,9	11

NUMERO	DEPARTEMENTS	POURCENTAGE	RANG	NUMERO	DEPARTEMENTS	POURCENTAGE	RANG
39	Jura .....	1,5	61	67	Rhin (Bas-) .....	9,3	10
40	Landes .....	2,6	48	68	Rhin (Haut-) .....	6,5	17
41	Loir-et-Cher .....	2,8	43	69	Rhône .....	12,1	8
42	Loire .....	1,0	74	70	Saône (Haute-) .....	0,6	83
43	Loire (Haute-) .....	0,7	80	71	Saône-et-Loire .....	4,5	25
44	Loire-Atlantique .....	4,2	28	72	Sarthe .....	0,6	81
45	Loiret .....	2,4	50	73	Savoie .....	11,3	9
46	Lot .....	1,6	59	74	Savoie (Haute-) .....	17,0	6
47	Lot-et-Garonne .....	0,3	87	75	Paris .....	519,1	1
48	Lozère .....	0,4	85	76	Seine-Maritime .....	6,9	14
49	Maine-et-Loire .....	1,7	58	77	Seine-et-Marne .....	2,7	44
50	Manche .....	2,9	42	78	Yvelines .....	2,7	46
51	Marne .....	3,9	34	79	Sèvres (Deux-) .....	0,2	91
52	Marne (Haute-) .....	1,8	53	80	Somme .....	1,7	57
53	Mayenne .....	0,2	90	81	Tarn .....	0,9	78
54	Meurthe-et-Moselle .....	4,6	24	82	Tarn-et-Garonne .....	0,3	86
55	Meuse .....	1,2	69	83	Var .....	15,9	7
56	Morbihan .....	3,2	38	84	Vaucluse .....	4,3	26
57	Moselle .....	3,7	35	85	Vendée .....	1,5	62
58	Nièvre .....	0,6	82	86	Vienne .....	1,9	52
59	Nord .....	4,3	27	87	Vienne (Haute-) .....	1,8	56
60	Oise .....	1,2	68	88	Vosges .....	4,0	30
61	Orne .....	1,0	75	89	Yonne .....	3,0	41
62	Pas-de-Calais .....	6,0	19	90	Belfort (Territoire de) ..	1,5	60
63	Puy-de-Dôme .....	3,9	33	91 à 95	Départements de la région parisienne .....	6,6	15
64	Pyrénées-Atlantiques ...	8,3	12				
65	Pyrénées (Hautes-) .....	58,8	3				
66	Pyrénées-Orientales ....	4,0	32		France entière .....	1.000,0	

## ANNEXE II

### ARRIVEES DES TOURISTES ETRANGERS DANS L'HOTELLERIE Ville de Paris.

I. — Répartition par nationalité.  
(Unité : millier.)

NATIONALITES	1967	1968	1969	1970	1971	Pourcentage de variation 1971/1970
Allemagne .....	285	243	266	305	319	+ 4,6
Argentine .....	15	17	20	24	24	»
Autriche .....	21	17	18	20	22	+ 10
Belgique .....	161	150	160	161	153	— 5
Brésil .....	19	21	21	25	29	+ 16
Canada .....	51	51	65	77	82	+ 6,5
Danemark .....	29	23	27	30	31	+ 3,3
Espagne .....	99	83	90	92	90	— 2,2
Finlande .....	8	8	11	12	13	+ 8,3
Grande-Bretagne .....	256	205	223	268	270	+ 0,7
Italie .....	170	147	170	182	191	+ 4,9
Japon .....	27	28	38	50	51	+ 2
Luxembourg .....	8	6	6	6	6	»
Norvège .....	11	9	9	12	12	»
Pays-Bas .....	127	109	126	135	138	+ 2,2
Portugal .....	47	48	59	69	64	— 7,3
Suède .....	52	44	53	56	50	— 10,7
Suisse .....	90	78	86	87	88	+ 1,1
Etats-Unis .....	432	321	445	546	538	— 1,5
Divers .....	535	549	614	635	641	+ 0,9
<b>Total .....</b>	<b>2.443</b>	<b>2.157</b>	<b>2.507</b>	<b>2.792</b>	<b>2.812</b>	<b>+ 0,7</b>

II. — Répartition par mois.

(Unité : millier.)

MOIS	1967		1968		1969		1970		1971		POURCENTAGE de variation 1971-1970.
	Total par mois.	Répartition en pourcentage.	Total par mois.	Répartition en pourcentage.	Total par mois.	Répartition en pourcentage.	Total par mois.	Répartition en pourcentage.	Total par mois.	Répartition en pourcentage.	
Janvier .....	125	5,1	129	6	123	4,9	142	5,1	143	5,1	+ 0,7
Février .....	130	5,3	137	6,4	122	4,9	133	4,8	138	4,9	+ 3,7
Mars .....	185	7,6	163	7,6	167	6,7	229	8,2	172	6,1	-24,9
Avril .....	206	8,4	265	12,3	222	8,9	215	7,7	264	9,4	+22,8
Mai .....	246	10,1	131	6,1	229	9,1	288	10,3	266	9,4	- 7,6
Juin .....	230	9,4	125	5,8	262	10,4	267	9,5	301	10,7	+12,7
Juillet .....	273	11,2	224	10,4	285	11,4	301	10,8	337	12	+12
Août .....	257	10,5	232	10,7	273	10,9	310	11,1	283	10,1	- 8,7
Septembre .....	271	11,1	251	11,6	269	10,7	327	11,7	309	11	- 5,5
Octobre .....	227	9,3	206	9,5	239	9,5	257	9,2	271	9,6	+ 5,4
Novembre .....	158	6,5	167	7,7	173	6,9	172	6,2	169	6	- 1,7
Décembre .....	135	5,5	127	5,9	143	5,7	151	5,4	159	5,7	+ 5,3
Total .....	2.443	100	2.157	100	2.507	100	2.792	100	2.812	100	+ 0,7

## ANNEXE III

### ARRIVEES DES TOURISTES DANS L'HOTELLERIE HOMOLOGUEE DE LA COTE D'AZUR

#### I. — Répartition par nationalité.

(Unité : millier.)

NATIONALITES	1969	1970	1971	POURCENTAGE de variation 1971/1970
Allemagne .....	24	30	34	+ 13,3
Amérique du Sud.....	21	32	35	+ 9,4
Autriche .....	4	4	5	+ 25
Belgique et Luxembourg.....	33	37	38	+ 2,7
Canada .....	11	13	14	+ 7,7
Danemark .....	4	4	4	»
Espagne .....	20	23	22	— 4,4
Europe centrale.....	8	9	8	— 11,1
Finlande .....	1	1	1	»
Grande-Bretagne .....	30	45	49	+ 8,9
Italie .....	61	70	75	+ 7,1
Norvège .....	2	2	2	»
Pays-Bas .....	10	11	14	+ 27,3
Portugal .....	3	4	4	»
Suède .....	10	10	11	+ 10
Suisse .....	15	19	21	+ 10,5
Etats-Unis .....	96	111	124	+ 11,7
Proche et Moyen-Orient.....	12	14	14	»
Divers .....	23	30	26	— 13,3
<b>Total des touristes étrangers</b>	<b>388</b>	<b>469</b>	<b>501</b>	<b>+ 6,8</b>
<b>Total des touristes français.</b>	<b>535</b>	<b>569</b>	<b>564</b>	<b>— 0,9</b>
<b>Ensemble .....</b>	<b>923</b>	<b>1.038</b>	<b>1.065</b>	<b>+ 2,6</b>

II. — Répartition par mois.

(Unité : millier.)

MOIS	1969		1970		1971		Pourcentage de variation 1971/1970
	Total par mois.	Répartition en pourcentage.	Total par mois.	Répartition en pourcentage.	Total par mois.	Répartition en pourcentage.	
Janvier .....	13	3,4	15	3,2	18	3,5	+ 20
Février .....	12	3,1	16	3,4	17	3,4	+ 6,3
Mars .....	15	3,9	30	6,4	19	3,8	— 36,7
Avril .....	30	7,7	32	6,8	41	8,2	+ 28,1
Mai .....	44	11,3	57	12,2	61	12,2	+ 7
Juin .....	47	12,1	51	10,9	57	11,4	+ 11,8
Juillet .....	67	17,3	74	15,8	80	16	+ 8,1
Août .....	59	15,2	74	15,8	76	15,2	+ 2,7
Septembre .....	47	12,1	57	12,2	64	12,8	+ 12,3
Octobre .....	27	7	33	7	38	7,5	+ 15,2
Novembre .....	14	3,6	13	2,7	13	2,6	»
Décembre .....	13	3,3	17	3,6	17	3,4	»
<b>Total .....</b>	<b>388</b>	<b>100</b>	<b>469</b>	<b>100</b>	<b>501</b>	<b>100</b>	<b>+ 6,8</b>

## ANNEXE IV

### REPARTITION DES NUITEES DE TOURISTES ETRANGERS PAR NATIONALITE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS D'ACTION REGIONALE EN 1971

(En pourcentage.)

CIRCONSCRIPTIONS d'action régionale.	Grande-Bretagne, Irlande.	Canada.	Etats-Unis.	Belgique, Luxembourg.	Pays-Bas.	Allemagne.	Suisse.	Autriche.	Suède, Norvège, Danemark.	Italie.	Espagne, Portugal.	Amérique latine.	Proche et Moyen-Orient.	Divers.	Total Etrangers.
1. Nord .....	33	2	6	12	6	14	2	1	3	5	3	1	2	10	100
2. Picardie .....	35	1	6	12	11	13	3	»	2	6	2	1	2	6	100
3. Région parisienne.....	10	3	24	5	4	10	3	1	4	7	5	6	6	12	100
Dont Paris.....	10	3	24	4	4	10	3	1	4	7	5	7	6	12	100
4. Centre .....	21	3	21	13	5	12	3	1	2	5	5	2	2	5	100
5. Haute-Normandie .....	31	2	10	11	6	13	2	1	4	4	4	1	2	9	100
6. Basse-Normandie .....	30	2	15	19	5	8	3	»	2	4	2	2	3	5	100
7. Bretagne .....	26	2	6	29	5	14	5	1	2	2	2	1	1	4	100
8. Pays de la Loire.....	24	1	8	17	5	16	5	2	3	4	3	1	3	8	100
9. Poitou - Charentes....	21	2	7	17	6	14	4	»	2	4	11	3	2	7	100
10. Limousin .....	26	2	8	15	13	6	3	»	1	4	8	8	2	4	100
11. Aquitaine .....	16	2	10	12	4	18	3	1	3	3	17	3	2	6	100
12. Midi-Pyrénées .....	18	1	3	24	5	9	3	1	1	24	7	1	1	2	100
13. Champagne .....	27	1	6	18	9	18	4	1	2	4	3	1	1	5	100
14. Lorraine .....	10	1	8	19	12	20	3	1	2	5	4	1	4	10	100
15. Alsace .....	7	2	8	15	5	30	7	2	3	6	4	1	3	7	100
16. Franche-Comté .....	11	1	6	19	4	21	6	1	2	7	4	2	4	12	100
17. Bourgogne .....	16	2	12	21	8	13	7	1	2	7	3	1	1	6	100
18. Auvergne .....	17	1	4	20	5	11	5	1	1	6	7	2	5	15	100
19. Rhône - Alpes .....	9	2	11	17	5	17	5	1	3	12	5	1	3	9	100
Dont Isère, Savoie, Haute-Savoie .....	8	3	12	20	3	15	5	1	3	13	4	2	3	8	100
20. Languedoc .....	8	2	11	12	6	17	6	1	2	12	13	4	1	5	100
21. Provence - Côte d'Azur - Corse .....	14	2	15	13	4	12	6	1	4	10	4	3	3	9	100
Dont Alpes-Maritimes..	14	3	19	15	4	8	5	1	4	10	3	5	3	6	100
France entière....	13	2	16	12	5	12	4	1	3	9	5	4	4	10	100





## ANNEXE VI

**CAPACITE D'HEBERGEMENT DE L'HOTELLERIE HOMOLOGUEE PAR REGION DE PROGRAMME  
ET SUIVANT LE CLASSEMENT DES HOTELS PAR ETOILE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1972**

CIRCONSCRIPTIONS  d'action régionale.	1 ETOILE		2 ETOILES		3 ETOILES		4 ETOILES		LUXE 4 étoiles.		TOTAL	
	Hô- tels.	Cham- bres.	Hô- tels.	Cham- bres.	Hô- tels.	Cham- bres.	Hô- tels.	Cham- bres.	Hô- tels.	Cham- bres.	Hôtels.	Chambres.
Nord .....	167	3.036	67	1.757	27	1.354	1	81	1	225	263	6.456
Picardie .....	109	1.811	38	739	15	502	1	57			163	3.109
Région parisienne .....	751	22.198	567	19.886	205	9.990	54	6.914	15	3.515	1.592	62.503
Centre .....	315	4.900	108	2.401	37	1.331	4	148	1	58	465	8.838
Haute-Normandie .....	217	3.170	82	1.685	16	568	2	157			317	5.580
Basse-Normandie .....	253	4.448	97	2.346	23	886	6	451	3	1.019	382	9.152
Bretagne .....	556	11.773	146	4.287	49	2.642	4	257			755	18.959
Pays de la Loire .....	303	5.486	116	3.337	18	954	4	280	1	266	442	10.323
Poitou - Charentes .....	225	3.571	83	1.981	37	1.327	2	100			347	6.979
Limousin .....	134	2.156	40	983	14	725	1	76			189	3.940
Aquitaine .....	616	9.973	267	6.204	70	2.781	19	1.456	2	377	974	20.791
Midi-Pyrénées .....	723	14.852	318	12.204	70	3.262	10	978	2	168	1.123	31.461
Champagne .....	144	2.327	66	1.625	12	567	1	120			223	4.639
Lorraine .....	271	4.789	112	3.500	30	1.618	7	635	2	384	422	10.926
Alsace .....	234	3.540	95	2.643	27	1.713	4	422			360	8.318
Franche-Comté .....	204	3.658	78	2.125	12	630	1	55			295	6.468
Bourgogne .....	258	3.795	154	3.351	33	1.405	5	323	1	10	451	8.884
Auvergne .....	535	10.800	225	7.567	54	3.267	10	854			324	22.488
Rhône-Alpes .....	1.398	23.943	759	19.484	273	11.015	44	2.778	6	665	2.480	57.885
Languedoc .....	363	7.176	200	5.222	62	2.510	7	422			632	15.330
Provence - Côte d'Azur, Corse ...	1.364	24.551	791	20.167	268	10.195	82	5.208	20	2.683	2.525	62.804
France .....	9.140	171.953	4.409	123.494	1.352	59.244	269	21.775	54	9.370	15.224	385.836

## ANNEXE VII

PRETS DU F. D. E. S. — HOTELLERIE  
(En milliers de francs.)

REGIONS DE PROGRAMME	1971						1972 (Premier semestre.)					
	Fonds du Crédit national.		Fonds de la Caisse centrale de crédit H.C. et I.		Fonds de Développement économique et social.		Fonds du Crédit national.		Fonds de la Caisse centrale de crédit H.C. et I.		Fonds de Développement économique et social.	
	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.
Nord .....	»	»	14	1.159	12	2.873	»	»	11	1.407	7	8.134
Picardie .....	»	»	8	842	6	4.410	»	»	7	460	3	281
Région de Paris.....	3	7.600	108	15.998	96	55.383	4	34.080	124	25.477,3	62	47.114,5
Centre .....	»	»	30	2.400,8	24	4.741	»	»	29	2.315	7	2.170
Haute-Normandie .....	»	»	8	584	12	1.713	»	»	9	1.147	2	290
Basse-Normandie .....	»	»	17	972,5	19	2.392	»	»	14	1.660	16	2.926
Bretagne .....	»	»	39	3.797	45	12.351	1	1.400	54	5.148,5	28	5.098
Pays de la Loire.....	»	»	30	2.644,5	27	9.186	»	»	43	4.048,1	9	1.954
Poitou-Charentes .....	»	»	11	805	20	6.427	»	»	33	4.077	5	2.225
Limousin .....	»	»	14	689	3	650	»	»	13	938	5	675
Aquitaine .....	»	»	51	4.374,5	49	21.542,5	»	»	59	5.284,5	17	2.794
Midi-Pyrénées .....	»	»	37	3.219	59	12.981	»	»	47	4.079	26	7.600
Champagne .....	»	»	6	534	3	2.255	»	»	12	1.754	6	2.605
Lorraine .....	»	»	7	540	15	3.465	»	»	9	1.671	4	3.810
Alsace .....	»	»	6	488	19	5.035	»	»	7	1.355	4	3.230
Franche-Comté .....	»	»	14	1.128	23	2.496	»	»	15	1.376	5	931
Bourgogne .....	»	»	34	3.760,5	26	6.045,5	»	»	39	4.172	18	2.736
Auvergne .....	»	»	28	1.989,5	43	7.954	»	»	35	2.667	22	3.372,5
Rhône-Alpes .....	»	»	89	10.834	105	27.175	»	»	100	10.624,5	46	15.066
Languedoc .....	»	»	21	1.855	35	15.188	1	300	23	2.835	15	2.722
Provence-Côte d'Azur ..	»	»	54	4.893	97	20.662	»	»	69	10.673,1	44	14.040
Corse .....	»	»	4	197	13	8.314	»	»	7	1.244	5	1.800
Totaux .....	3	7.600	630	63.704,3	751	233.239	6	35.780	759	94.413	356	131.574

## ANNEXE VIII

### PRIME SPECIALE D'EQUIPEMENT HOTELIER

Montant des primes accordées par région au titre de l'hôtellerie.

(En francs.)

REGION	1971	PREMIER semestre 1972
Aquitaine .....	3.056.000	»
Auvergne .....	1.192.000	263.000
Bretagne .....	1.069.000	323.000
Corse .....	2.305.000	1.532.000
Languedoc .....	378.000	2.227.000
Midi-Pyrénées .....	608.000	1.068.000
Poitou-Charentes .....	780.000	»
Provence - Côte-d'Azur .....	1.121.000	97.000
Rhône-Alpes .....	1.178.000	975.000
Guadeloupe .....	330.000	»
Martinique .....	1.961.000	82.000
Réunion .....	»	300.000
	<b>13.978.000</b>	<b>6.877.000</b>

## ANNEXE IX

### LA CONSTRUCTION DE GRANDS HOTELS

#### I. — Paris.

Après le *Hilton-Suffren* (4 étoiles luxe, 489 chambres), premier hôtel construit à Paris depuis la guerre (1965), a été construit trois ans plus tard, en 1968, l'hôtel *Sofitel-Bourbon* (4 étoiles luxe, 114 chambres), 34, rue Saint-Dominique (7°).

Ont été également réalisés et inaugurés récemment les établissements suivants :

— *P. L. M. Saint-Jacques* (3 étoiles, 812 chambres), boulevard Saint-Jacques (14°) ;

— *l'hôtel Méridien* (4 étoiles, 1.000 chambres), boulevard Gouvion-Saint-Cyr, dont le promoteur est la Caisse des Dépôts et l'exploitant Air France.

Sont actuellement en cours de réalisation :

— *l'hôtel Lafayette-Concorde* (4 étoiles, 1.000 chambres), avec le Palais des Congrès à la porte Maillot ; le promoteur en est le groupe Concorde ;

— *Novotel-Bagnolet* (3 étoiles, 600 chambres), porte de Bagnolet, que réalise le groupe Novotel ;

— *Sofitel-porte de Sèvres* (4 étoiles, 631 chambres), second établissement parisien de la chaîne Sofitel.

Seront réalisés ensuite :

— *l'hôtel Sheraton-Vandamme* (4 étoiles, 1.000 chambres), dans le secteur de rénovation de Montparnasse-Plaisance ; le promoteur en est la Sodefra et l'exploitant la chaîne internationale Sheraton ;

— *l'hôtel de la S. C. E. T. A.*, filiale S. N. C. F. (4 étoiles, 418 chambres), rue Jean-Rey-rue de la Fédération (15°), qui sera exploité par Prexotel ;

— *l'hôtel Kennedy* (4 étoiles, 1.000 chambres), boulevard du Président-Kennedy (15°), dont le promoteur est le groupe Manera et l'exploitant la chaîne Loew's. Le permis de construire vient d'être accordé à cette réalisation ;

— il convient de noter que le projet de *l'hôtel d'Orsay* (4 étoiles luxe, 820 chambres), dont le financement avait été prévu à compter de 1972, a été reporté *sine die*.

Il existe également des projets sur plan :

— *l'hôtel Saint-Quentin* (4 étoiles, 326 chambres), sur l'actuel marché près de la gare de l'Est, dont le promoteur est la Compagnie d'études financières et immobilières et dont le P. L. M. a été cité comme exploitant ;

— *l'hôtel du Pavillon Dauphine* (4 étoiles, 133 chambres), en bordure du bois de Boulogne et du boulevard périphérique, en face de l'avenue Foch (16°), dont la C. E. F. I. M. assurerait la réalisation et la gestion.

#### II. — Banlieue.

Après le *Frantel* à Rungis, près d'Orly (3 étoiles, 206 chambres), *l'hôtel Méditerranée* à Neuilly (4 étoiles, 347 chambres), qu'exploite le Club Méditerranée, le *Novotel-Autoroute A 6* à Evry (3 étoiles, 82 chambres), divers autres projets doivent être réalisés :

— *l'hôtel de l'Européen Hotel Corporation*, filiale d'un groupe de compagnies aériennes européennes (3 étoiles, 486 chambres), à Courbevoie, dont le financement est assuré ;

— l'hôtel P. L. M. d'Orly (3 étoiles, 200 chambres environ) et les hôtels de La Défense dont le premier pourrait être celui de la Compagnie des Wagons-Lits (4 étoiles, 624 chambres).

### III. — Province.

#### 1. Les chaînes hôtelières.

Frantel a réalisé les projets suivants (4 étoiles) :

Clermont-Ferrand .....	150 chambres.
La Grande-Motte .....	124 chambres.

En cours de réalisation :

Nancy .....	193 chambres.
Nantes .....	150 chambres.
Rennes .....	140 chambres.
Nice .....	150 chambres.

Novotel poursuit son expansion à un rythme soutenu : Troyes (62 chambres), Nancy (88 chambres), Pau-Lescar (62 chambres), Mulhouse (77 chambres), Lyon-Dardilly (111 chambres), Nîmes (94 chambres), Toulouse-Blagnac (126 chambres), Orléans (63 chambres), Strasbourg-Geispolsheim (78 chambres), Orgeval (127 chambres), Fontainebleau-Ury (87 chambres), Amiens-Glisny (61 chambres), Bordeaux-Mérignac (103 chambres), Ferney-Voltaire (81 chambres), près de l'aéroport de Genève, Nice (120 chambres), Nantes-Carquefou (102 chambres), Valenciennes (67 chambres), Dunkerque (67 chambres), Hénin-Liétard (82 chambres), Cergy-Pontoise (193 chambres).

La réalisation de ces projets portera à 33 le nombre d'établissements Novotel et à 3.703 chambres la capacité d'hébergement de la chaîne.

*Sofitel.* — On note deux projets, l'un à Toulouse (100 chambres, 3 étoiles), l'autre à Bordeaux (127 chambres, 4 étoiles).

*Holiday-Inn* s'implante en France avec trois hôtels en province, l'un à Avignon (104 chambres, 4 étoiles), l'autre à Lyon-Dardilly (210 chambres), le troisième à Lesquin (122 chambres).

Le groupe Jacques Borel commence à s'intéresser à l'hôtellerie avec un hôtel à Saint-Albain (100 chambres).

2. Parmi les autres réalisations importantes, il faut noter le développement de Flaine avec la réalisation de deux hôtels : l'hôtel des Lindarts (166 chambres) et l'hôtel d'Aujon (191 chambres).

En montagne, on remarque encore le France (94 chambres), à La Plagne, et un hôtel de 73 chambres aux Arcs-Bourg-Saint-Maurice.

Dans le Languedoc-Roussillon, un hôtel de 120 chambres (Médotels), à Montpellier.

Citons encore :

- Saint-Trojan (4 étoiles, 82 chambres) ;
- Bordeaux Essor Motor (150 chambres) ;
- Dax, Grand Hôtel des Bains (118 chambres) ;
- Biscarrosse Le Landier (115 chambres) ;
- Fréjus (Var), le Parc du Colombier (90 chambres).

## ANNEXE X

### LE CAMPING

#### 1° Terrains de camping aménagés.

	Tourisme 4 étoiles.		1 <sup>re</sup> catégorie 3 étoiles.		2 <sup>e</sup> catégorie 2 étoiles.		3 <sup>e</sup> catégorie 1 étoile.		4 <sup>e</sup> catégorie.		TOTAL	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Totaux .....	178	216	610	630	1.890	2.100	1.444	1.502	257	166	(1) 4.715	(2) 4.935

La progression est de 12 % pour les terrains 4 étoiles, 3 % pour les terrains de 1<sup>re</sup> catégorie, 11 % pour les terrains de 2<sup>e</sup> catégorie et de 4 % pour les terrains de 3<sup>e</sup> catégorie.

Pour les terrains de 4<sup>e</sup> catégorie, on enregistre une régression de 35 %.

(1) Dont 163 camps non classés, 173 en cours de classement, et 1.642 collectivités locales.

(2) Dont 136 camps non classés, 185 en cours de classement, et 1.710 collectivités locales et 2.810 commerciaux.

#### 2° Evaluation des arrivées et des nuitées.

(Unité : millier.)

Source : Préfectures.

REGIONS de programme.	Arrivées de campeurs.		Nuitées de campeurs.		REGIONS de programme.	Arrivées de campeurs.		Nuitées de campeurs.	
	1970 (r)	1971 (p)	1970 (r)	1971 (p)		1970 (r)	1971 (p)	1970 (r)	1971 (p)
1. Nord .....	246	285	1.525	2.020	13. Champagne .....	202	256	410	490
2. Picardie .....	194	200	670	740	14. Lorraine .....	150	175	600	660
3. Région parisienne...	322	324	1.050	1.100	15. Alsace .....	116	137	425	570
4. Centre .....	412	472	1.105	1.200	16. Franche-Comté .....	115	123	435	540
5. Normandie Haute...	105	113	330	400	17. Bourgogne .....	297	297	680	900
6. Normandie Basse...	336	333	2.000	2.160	18. Auvergne .....	231	253	1.130	1.230
7. Bretagne .....	627	671	5.130	5.330	19. Rhône-Alpes .....	743	753	4.140	4.850
8. Pays de la Loire...	688	680	6.790	7.160	20. Languedoc .....	703	853	7.530	9.480
9. Poitou-Charentes ...	428	441	3.690	4.430	21. Provence - Côte d'Azur - Corse .....	1.525	1.624	15.800	16.800
10. Limousin .....	145	158	480	560	Total .....	8.605	9.150	60.400	67.200
11. Aquitaine .....	616	620	4.980	4.970					
12. Midi-Pyrénées .....	404	382	1.500	1.610					

## LE NAUTISME

Opérations ayant fait l'objet d'un prêt F. D. E. S.

1° EN 1971

REGIONS OPERATIONS	INVESTISSEMENT	PRETS	
		F. D. E. S.	C. D. C.
		(En francs.)	
<i>Normandie.</i>	2.800.000	820.000	820.000
Caen - Ouistreham .....	1.300.000	520.000	520.000
Saint-Valery-en-Caux .....	1.500.000	300.000	300.000
<i>Bretagne.</i>	9.072.500	4.016.750	2.587.750
Port-Haliguen .....	2.000.000	1.000.000	>
La Trinité (3 <sup>e</sup> tranche) .....	2.145.000	1.072.500	645.500
Lézardrieux .....	900.000	360.000	360.000
Saint-Malo (2 <sup>e</sup> tranche) .....	1.000.000	720.000	720.000
Perros-Guirec .....	432.500	216.250	216.250
Saint-Quay-Portrieux .....	995.000	398.000	398.000
Brest .....	1.000.000	250.000	250.000
<i>Pays de la Loire.</i>	1.500.000	637.500	637.500
La Baule 4 <sup>e</sup> tranche, 1 <sup>re</sup> phase .....	600.000	255.000	255.000
La Baule 4 <sup>e</sup> tranche, 2 <sup>e</sup> phase .....	900.000	382.500	382.500
<i>Aquitaine.</i>	5.300.000	2.025.000	2.025.000
Larraldénia Socoa .....	3.600.000	1.325.000	1.325.000
Arcachon .....	1.700.000	700.000	700.000
<i>Languedoc-Roussillon.</i>	4.700.000	2.350.000	2.350.000
Leucate .....	500.000	250.000	250.000
Barcarès .....	400.000	200.000	200.000
Grande-Motte .....	1.800.000	900.000	900.000
Saint-Cyprien .....	2.000.000	1.000.000	1.000.000
<i>Provence - Côte-d'Azur.</i>	4.344.000	1.190.000	1.309.000
Marseille-Pointe-Rouge .....	4.344.000	1.190.000	1.309.000
17 opérations .....	27.716.500	11.039.250	9.729.250

2° AU PREMIER SEMESTRE 1972

OPERATION	INVESTISSEMENT	PRETS		
		F. D. E. S.	C. D. C.	C. N. C. A.
		(En francs.)		
<i>1. Prêt accordé.</i>				
Porquerolles (Var) .....	1.700.000	510.000	850.000	Néant.
<i>2. Prêts pris en considération.</i>				
Plougasnou .....	480.000	240.000	»	»
Saint-Brévin .....	2.600.000	»	598.000	»
Arradon .....	1.350.000	405.000	675.000	»
Porquerolles .....	1.700.000	510.000	850.000	»
<b>Total</b> .....	<b>6.130.000</b>	<b>1.155.000</b>	<b>2.123.000</b>	»



## ANNEXE XII

### LA MONTAGNE

#### PRÊTS INTERVENUS EN 1971

STATIONS	INVESTISSEMENTS	PRETS	
		F. D. E. S.	C. D. C.
(En milliers de francs.)			
Arette (Pyrénées-Atlantiques) .....	1.248	624	624
Gourette (Pyrénées-Atlantiques) .....	1.170	585	585
Saint-Lary (Hautes-Pyrénées) .....	3.290	1.000	1.000
La Mongie (Hautes-Pyrénées) .....	1.350	600	650
Aragnouet (Hautes-Pyrénées) .....	1.400	700	700
Les Houches (Savoie) .....	5.000	2.000	>
Modane - Fourneaux (Savoie).....	1.180	590	590
Valloire (Savoie) .....	4.700	2.200	2.200
Le Mottaret - Les Aillues (Savoie).....	8.900	4.450	4.450
Saint-Martin-de-Belleville (Savoie).....	1.600	800	800
Les Deux-Alpes (Isère) .....	5.000	2.500	>
Les Sept-Laux (Isère) .....	4.000	2.000	>
Montgenèvre (Hautes-Alpes) .....	1.700	850	850
Orcières (Hautes-Alpes) .....	2.600	1.070	1.070
Les Orves (Hautes-Alpes) .....	1.600	660	660
<b>Total .....</b>	<b>44.738</b>	<b>20.629</b>	<b>14.129</b>

#### PREMIER SEMESTRE 1972

STATIONS	INVESTISSEMENTS	PRETS	
		F. D. E. S. pris en considération.	C. D. C. prévisions.
(En milliers de francs.)			
<i>1. Prêts accordés.</i>			
Barège (Hautes-Pyrénées) .....	880.000	190.000	530.000
Pralognan (Savoie) .....	2.100.000	1.050.000	1.050.000
Modane (Savoie) .....	1.200.000	600.000	600.000
La Plagne (Savoie) .....	1.800.000	900.000	900.000
Alpe-d'Huez (Isère) .....	3.700.000	1.850.000	>
Les Sept-Laux (Isère) .....	3.000.000	1.500.000	>
	<b>12.680.000</b>	<b>6.090.000</b>	<b>3.080.000</b>
<i>2. Prêts pris en considération.</i>			
Les Gets (Haute-Savoie) .....	5.000.000	2.500.000	2.500.000
Flumet (Savoie) .....	700.000	350.000	350.000
Monetier (Hautes-Alpes) .....	3.270.000	1.635.000	1.635.000
	<b>8.970.000</b>	<b>4.485.000</b>	<b>4.485.000</b>

## ANNEXE XIII

### LA FREQUENTATION FRANÇAISE ET ETRANGERE DES STATIONS CLASSEES DE SPORTS D'HIVER

(Saison : décembre 1970 à avril 1971.)

#### 1° Répartition des nuitées de touristes français et étrangers et durée moyenne de séjour par nationalité.

NATIONALITES	REPARTITION	DUREE MOYENNE de séjour. (Jours.)
	(En pourcentage.)	
Belgique-Luxembourg .....	24,6	6,8
Grande-Bretagne .....	11,4	6,1
Allemagne .....	15,1	5,6
Italie .....	11,5	3,4
Etats-Unis .....	12,7	4,5
Suisse .....	3,4	3,5
Espagne-Portugal .....	2,9	3,9
Scandinavie .....	3,5	5,0
Pays-Bas .....	2,4	5,7
Amérique latine .....	2,1	5,5
Proche et Moyen-Orient .....	1,5	4,6
Canada .....	3,7	5,0
Autriche .....	1,2	4,5
Divers .....	4,0	4,2
Ensemble .....	100,0	4,9
Français .....		4,9

**2° Nombre de nuitées de touristes français et étrangers  
dans les principaux départements de sports d'hiver.**

RANG	DEPARTEMENTS	NOMBRE de nuitées.	REPARTITION
		(En milliers.)	(En pourcentage.)
1	Haute-Savoie .....	1.410	39,0
2	Savoie .....	1.020	28,5
3	Isère .....	590	16,4
4	Hautes-Alpes .....	285	7,9
5	Alpes-Maritimes .....	75	2,1
6	Alpes-de-Haute-Provence .....	50	1,4
7	Pyrénées-Orientales .....	35	1,0
8	Jura .....	30	0,8
9	Hautes-Pyrénées .....	25	0,7
	Autres départements* .....	80	2,2
	<b>Ensemble .....</b>	<b>3.600 (r)</b>	<b>100,0</b>

Ain, Ardèche, Ariège, Cantal, Doubs, Gard, Haute-Garonne, Lozère, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges.

Nuitées de touristes français (r) .....	3.275, soit	91 %
Nuitées de touristes étrangers (r) .....	325, soit	9 %
<b>Ensemble (r) .....</b>	<b>3.600</b>	<b>100 %</b>

**3° Répartition des nuitées par mois.**

MOIS	NUITEES DE TOURISTES	
	Etrangers.	Français.
	(En pourcentage.)	
Décembre 1970 .....	18,4	20,0
Janvier 1971 .....	18,0	20,3
Février 1971 .....	22,2	19,6
Mars 1971 .....	21,1	26,2
Avril 1971 .....	20,3	13,9
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

# ANNEXE XIV

## L'AMÉNAGEMENT REGIONAL

Crédits d'équipement touristique 1973.

	CREDITS RESERVES					CREDITS DE TRANSFERT			Total général par grande opération.
Grandes opérations	Equipement.	Intérieur.	Agriculture.	Transports.	Total des crédits réservés.	Charges communes.	R. R.	F. I. A. T.	
	(En milliers de francs.)								
I. — Missions interministérielles :									
Languedoc-Roussillon .....	10.000	8.000	4.500	»	22.500	33.500	»	2.000	58.000
Aquitaine .....	3.000	2.000	6.500	»	11.500	17.000	»	13.000	41.500
Corse .....	5.000	»	4.500	1.350	10.850	5.150	»	2.000	18.000
II. — Montagne .....	6.200	4.000	4.000	650	14.850	2.350	4.000	2.000	23.200
III. — Littoral et espace rural .....	1.000	1.000	2.800	»	4.800	2.000	1.000	2.000	9.800
<b>Total par source de financement .....</b>	<b>25.200</b>	<b>15.000</b>	<b>22.300</b>	<b>2.000</b>	<b>64.500</b>	<b>60.000</b>	<b>5.000</b>	<b>21.000</b>	<b>150.500</b>